

2009



**Banque Cantonale
du Jura**

2009

RAPPORT
DE GESTION



Festival du Jura

Couverture: Piano à St-Ursanne

« ... toute crise de société est une crise de l'imagination. »

Alberto Manguel, « Comment Pinocchio apprit à lire »

Un des atouts significatifs de la région jurassienne réside dans le foisonnement des manifestations culturelles et sportives. Le public, qu'il soit inconditionnel, fidèle ou occasionnel bénéficie du remarquable engagement de femmes et d'hommes bénévoles. Ces personnes n'hésitent pas à partager leur enthousiasme en organisant ces manifestations et permettent ainsi à des artistes ou des sportif-ve-s d'exprimer leurs talents, leur virtuosité.

Selon nos goûts, notre humeur, nous privilégierons tantôt un évènement sportif, tantôt un évènement culturel ou tantôt les deux ! L'oubli des tracasseries quotidiennes, le plaisir d'être ensemble, la détente ou encore la passion se vivent pour certains dans l'ambiance festive des patinoires, stades ou autres installations sportives, pour d'autres dans l'atmosphère enveloppante d'un spectacle, d'un festival, d'un musée ou d'une exposition.

L'émulation culturelle et la multitude de rendez-vous sportifs contribuent d'une part à créer des liens et à vivifier notre qualité de vie et d'autre part à enrichir le rayonnement du Jura à l'extérieur. La vie culturelle et les activités sportives ont naturellement un coût ! L'Etat s'engage selon des critères spécifiques en favorisant notamment la création et la formation. Les contributions des pouvoirs publics ne sont toutefois pas suffisantes ; dans une région où les mécènes demeurent peu nombreux, le sponsoring des entreprises ou autres institutions est indispensable à l'équilibre des budgets des différentes manifestations. Si je suis consciente qu'en période de crise cet engagement devient délicat, je suis persuadée que privilégier les désirs embellissant la vie confèrent également l'audace et la confiance nécessaires pour oser, créer, entreprendre, bref pour participer au développement socio-économique du Jura.

Dès lors, mes vifs remerciements vont à la Banque Cantonale du Jura, dont la politique de sponsoring se traduit par des investissements dans une valeur sûre : l'émulation culturelle et sportive jurassienne.

Ministre de la formation,
de la culture et des sports



Elisabeth Baume-Schneider

SOMMAIRE

Message aux actionnaires, chiffres clés, et reflets conjoncturels	page 7
Rapport annuel	page 13
Gouvernance d'entreprise	page 23
Organisation de la Banque	page 35
Organes de la Banque	page 36
Direction et cadres	page 38
Organigramme	page 40
Comptes annuels au 31 décembre 2009	page 41
Compte de résultat	page 43
Bilan	page 44
Tableau de financement	page 46
Annexe aux états financiers	page 47
Rapport de l'Organe de révision	page 69
Propositions du Conseil d'administration	page 73
Glossaire	page 77
Adresses	page 78

MESSAGE AUX ACTIONNAIRES CHIFFRES CLÉS REFLETS CONJONCTURELS



Hockey-Club Ajoie

MESSAGE AUX ACTIONNAIRES

Année de tous les dangers, 2009 aura été marquée durant son premier trimestre par les répliques du terrible tremblement de terre financier de 2008. Elle a ensuite vu la crise économique prendre le relais, avec son lot de mauvaises nouvelles. Les carnets de commandes de nombreuses entreprises se sont réduits comme peau de chagrin et le taux de chômage a entrepris sa sinistre ascension.

Dans cette tourmente, la Banque Cantonale du Jura a su parfaitement tirer son épingle du jeu. Poursuivant sur la lancée de 2008, elle a connu à nouveau un afflux important de clients, qui s'est traduit par une augmentation réjouissante des créances hypothécaires de 71 millions de francs et par une belle progression des dépôts d'épargne de 56 millions de francs.

Sur le plan des résultats, la Banque a dégagé un bénéfice net record à hauteur de 7,8 millions de francs. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale le versement d'un dividende inchangé à hauteur de 4,62 millions de francs. De plus, un montant de 6 millions de francs peut être attribué aux réserves, portant le taux de couverture des fonds propres à 197 % (sans la déduction pour banque cantonale garantie par l'Etat). Ainsi, la Banque est proche de l'objectif qu'elle s'est fixée, soit un niveau de fonds propres atteignant le double du taux de couverture exigible.

Par ailleurs, la Banque a versé une contribution extraordinaire de 2,8 millions de francs en faveur de la Caisse de retraite du personnel de la BCJ. En effet, à l'instar de la majorité des caisses de pension, la Caisse de retraite de la Banque a vu son taux de couverture se détériorer suite à l'évolution négative des marchés boursiers en 2008. Si notre Caisse de retraite se trouvait antérieurement dans une situation équilibrée, elle n'était pas dotée des réserves lui permettant de faire face au retournement majeur des marchés financiers. Les mesures de renforcement ont été prises à parité entre employeur et employés.

Dans les coulisses, la Banque s'est livrée avec succès à un exercice particulièrement périlleux. Elle a en effet opéré une migration sur la nouvelle plateforme informatique IBIS3G et signé dans la foulée un contrat de cinq ans à des conditions attractives avec RTC SA, société de services informatiques bancaires. Cette migration aura mobilisé jusqu'à 15 % des effectifs et exigé un effort soutenu de l'ensemble du personnel. Avec ce nouveau logiciel, la Banque dispose d'un outil de travail performant de dernière génération.

Plus solide que jamais, la Banque aborde l'année 2010 avec sérénité. Résister à la crise économique restera le défi majeur du prochain exercice et la Banque aura à cœur d'accomplir sa mission de soutien à l'économie jurassienne en aidant les entreprises à passer ce cap difficile.

La Banque a le vent en poupe : elle entend profiter de cet élan pour accroître ses parts de marché dans les secteurs des crédits hypothécaires, de la gestion de fortune et de l'épargne. Nos équipes de conseillers, parfaitement épaulées par nos services administratifs, sont prêtes à relever cet autre défi.

Nous remercions nos actionnaires et nos clients pour l'attachement et la confiance qu'ils nous témoignent. Notre reconnaissance s'adresse également à nos collaboratrices et collaborateurs dont le professionnalisme et l'engagement ont été exemplaires et ont permis à notre Etablissement de réaliser ce bel exercice 2009.



Paul-André Sanglard

Président du Conseil
d'administration



Bertrand Valley

Directeur général

CHIFFRES CLÉS

	2005	2006	2007	2008	2009
Bilan (en millions de francs)					
Total du bilan	1'745	1'792	1'836	1'957	1'952
Avances à la clientèle	1'510	1'567	1'615	1'651	1'721
Dépôts de la clientèle	1'171	1'154	1'188	1'349	1'369
Fonds propres (après répartition)	144,5	154,8	164,6	169,5	175,2
Résultats (en millions de francs)					
Revenus d'intérêts	28,4	28,2	29,4	31,2	28,6
Commissions	9,3	10,6	11,6	10,9	10,0
Résultat de négoce	3,1	3,0	2,8	1,4	2,8
Total des produits	42,0	43,2	45,0	44,7	43,3
Charges d'exploitation	23,6	23,5	23,9	24,7	27,8
Bénéfice brut	18,3	19,7	21,1	20,0	15,5
Bénéfice net	5,6	6,6	7,5	7,8	7,8
Dépôts titres de la clientèle (en millions de francs)					
	1'436	1'629	1'805	1'436	1'581
Effectif total (en unités de travail à plein temps)					
	104,2	105,1	107,8	103,6	106,3
Ratios (en %)					
Fonds propres / Total du bilan	8,3	8,6	9,0	8,7	9,0
Bénéfice brut / Fonds propres	12,7	12,7	12,8	11,8	8,9
ROE (avant impôts et dotation aux fonds propres)	10,6	11,5	12,0	9,8	7,9
Couverture des fonds propres exigibles	198	208	212	217	225
Couverture des fonds propres exigibles, sans la déduction pour banque cantonale				190	197
Charges / Produits	56	54	53	55	64
Données par action <i>Valeur nominale (en CHF):</i>					
	150	150	15	14	14
Fonds propres	481,7	516,0	54,9	56,5	58,4
Bénéfice brut	61,0	65,7	7,0	6,7	5,2
Résultat net	18,8	22,0	2,5	2,6	2,6
Dividende	7,50	10,50	1,50	1,54	1,54
P/E ratio (avant dotation aux fonds propres)	11	10	12	15	17
Données boursières (en francs)					
cours le plus haut	409,00	473,00	65,00	66,50	70,00
cours le plus bas	261,00	410,00	42,50	59,00	57,00
clôture	409,00	440,00	59,00	61,00	58,15
Capitalisation boursière (en milliers de francs)					
	122'700	132'000	177'000	183'000	174'450
Nombre d'actions					
	300'000	300'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000

REFLETS CONJONCTURELS

Dans la foulée de la grave crise financière qui a éclaté en 2008, 2009 s'annonçait comme un exercice périlleux. Le début d'année a malheureusement confirmé ces craintes avec des chutes du PIB pour la plupart des pays industrialisés, chutes qui ont atteint des niveaux parfois comparables à ceux de la grande crise des années 30.

Ainsi, l'économie suisse a connu son plus fort recul en termes de PIB depuis 1975 avec une baisse de l'ordre de 1,6%. Quant aux estimations pour les Etats-Unis et pour la zone euro, elles tablent sur des replis du PIB, respectivement de 2,5 et 3,9%.

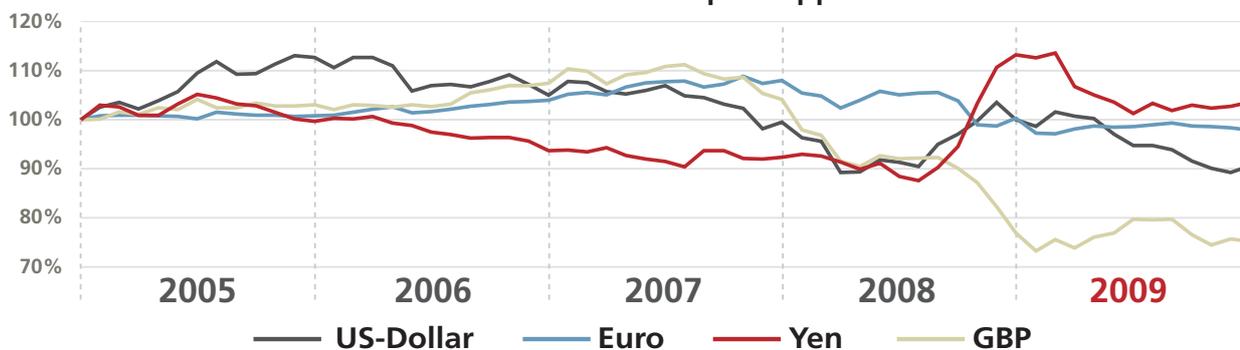
Ce recul de la conjoncture a logiquement eu pour corollaire une forte progression du nombre de chômeurs. En Suisse, le taux de chômage est passé de 3,0% au 31 décembre 2008 à 4,4% à fin 2009. La progression a parfois été encore plus marquée dans d'autres pays. Les Etats-Unis et la zone euro ont vu ce taux dépasser les 10% au terme de l'exercice sous revue.

Face à cette évolution conjoncturelle dramatique, les pouvoirs publics se devaient de réagir. A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles. Les plans de relance pharaoniques mis en place dans les pays touchés par la crise, et le sauvetage par les gouvernements des entreprises dites « too big to fail », ont permis d'éviter la crise systémique. Ces interventions, indispensables à la survie de l'ensemble du système financier mondial et de pans entiers de l'industrie, ne sont cependant pas restées sans conséquences. Les dettes contractées par de nombreux Etats se sont sensiblement accrues en raison de la chute des recettes fiscales liées à la récession et de la flambée des dépenses publiques. La situation est devenue précaire au point que certains pays comme la Grèce se sont retrouvés au bord de la faillite. Pour remédier à cette spirale de l'endettement, il sera nécessaire de renouer avec la croissance, d'augmenter les impôts ou encore de réduire les dépenses publiques.

Au total, ce sont près de 80 pays qui ont plongé dans la récession. La plupart d'entre eux a depuis retrouvé le chemin de la croissance grâce aux multiples interventions étatiques et aux politiques monétaires expansives conduites par les banques centrales. La reprise conjoncturelle qui s'esquisse depuis quelques mois est ainsi avant tout le fruit des initiatives des pouvoirs publics. Une poursuite de cette reprise est maintenant subordonnée à une amélioration de la consommation et de l'investissement du secteur privé.

Les politiques monétaires accommodantes des banques centrales ont fortement contribué à soutenir l'activité durant la période sous revue. Après avoir procédé à de nombreuses baisses de taux durant les derniers mois de 2008, la Banque nationale suisse (BNS) a poursuivi cette politique en 2009, ramenant la marge de fluctuation de son taux directeur à 3 mois à 0 – 0,75% avec un taux actuellement dans la fourchette basse à 0,25%. La Banque centrale européenne a également pris des mesures exceptionnelles

Evolution des monnaies par rapport au CHF



en réduisant à 1 % son principal taux directeur en mai dernier. Aux Etats-Unis, la Réserve fédérale a diminué la marge de fluctuation de son taux directeur entre 0 et 0,25 %. Ces baisses généralisées du loyer de l'argent ont permis d'améliorer les conditions d'accès au crédit en maintenant les taux d'intérêt sur des niveaux historiquement bas.

Au fur et à mesure que la conjoncture marquait des signes de reprise, d'autres soucis sont apparus. C'est ainsi que suite aux injections massives de liquidités par les banques centrales, le risque d'une résurgence, à terme, de l'inflation a grandi. C'est une des raisons qui a provoqué une nette appréciation des matières premières, telles l'or ou le pétrole, dans la seconde moitié de l'année 2009.

Sur le marché des changes, la situation est restée très volatile. Le bas niveau des taux américains et la dette publique colossale des Etats-Unis ont contribué à

affaiblir le dollar, les investisseurs préférant se tourner vers des devises offrant de meilleurs rendements.

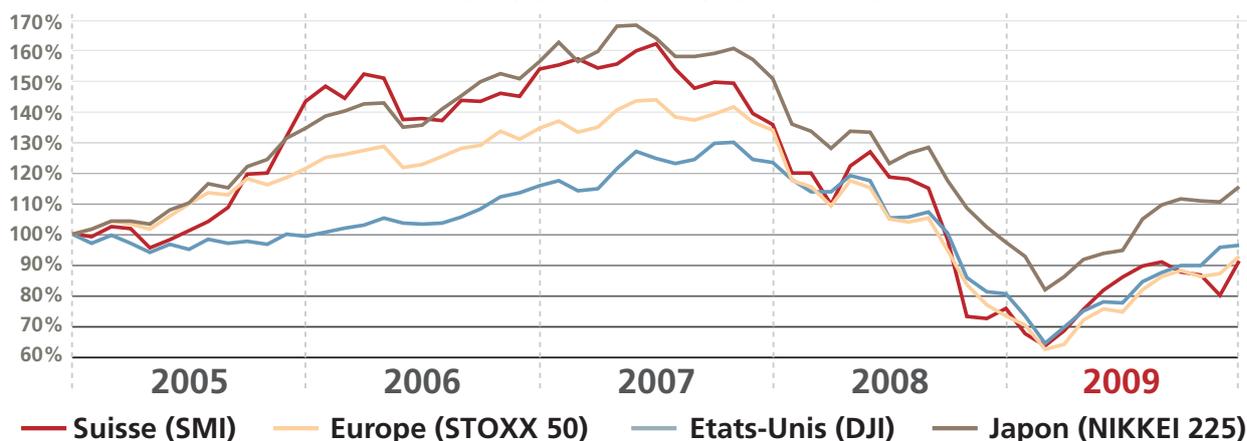
Comme à son habitude en période de crise, le franc suisse a joué son rôle de valeur refuge. Il a fallu plusieurs interventions de la BNS afin d'éviter une appréciation excessive de notre monnaie face à l'euro, de manière à ne pas péjorer nos industries d'exportation déjà touchées par la conjoncture difficile.

Dans un contexte général délicat, l'économie jurassienne, pénalisée par la forte prédominance de la sous-traitance, a été durement frappée. Les carnets de commande ont souvent fortement chuté et le taux de chômage a considérablement augmenté, atteignant 6,3 % à fin décembre, contre 3,8 % une année auparavant. Les secteurs de la machine-outils et de l'horlogerie ont particulièrement souffert du ralentissement de l'activité écono-

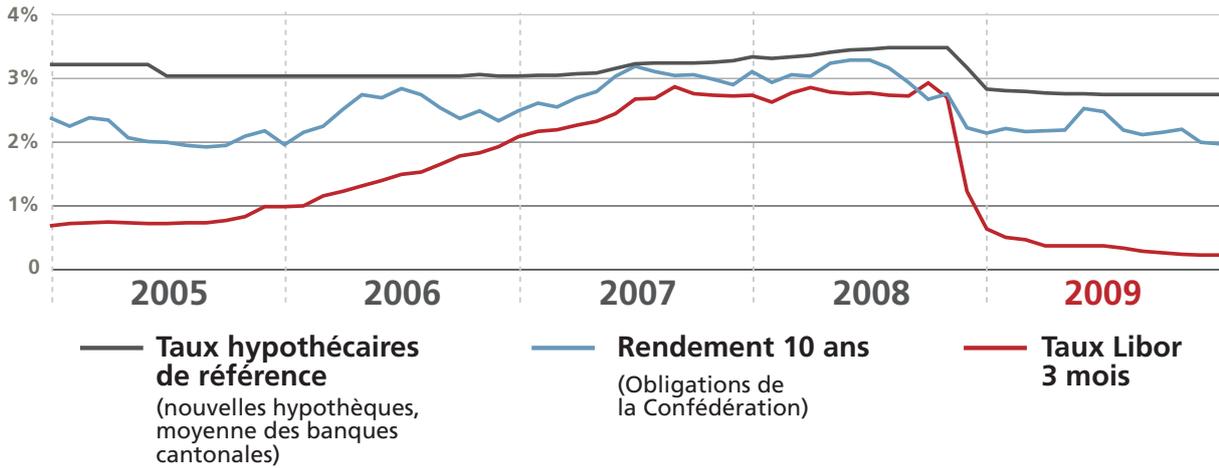
mique. Néanmoins, principalement en raison de situations financières solides, la majorité des entreprises jurassiennes est parvenue à résister à la crise.

Même si la partie n'est pas encore gagnée, 2010 s'annonce sous de meilleurs auspices que l'année dernière. Plusieurs pays émergents, en particulier la Chine, ont déjà retrouvé des taux de croissance comparables à ceux d'avant la crise et devraient pouvoir jouer un rôle moteur pour l'économie mondiale. Les chiffres de la croissance du 4^e trimestre 2009 tendent à démontrer que les pays industrialisés, notamment les Etats-Unis, sont sortis de la récession et que l'amélioration de la conjoncture est en bonne voie. La situation risque de rester un peu plus précaire pour des régions comme le Jura, l'économie de sous-traitance ressentant généralement avec un certain retard les effets bénéfiques d'une reprise conjoncturelle.

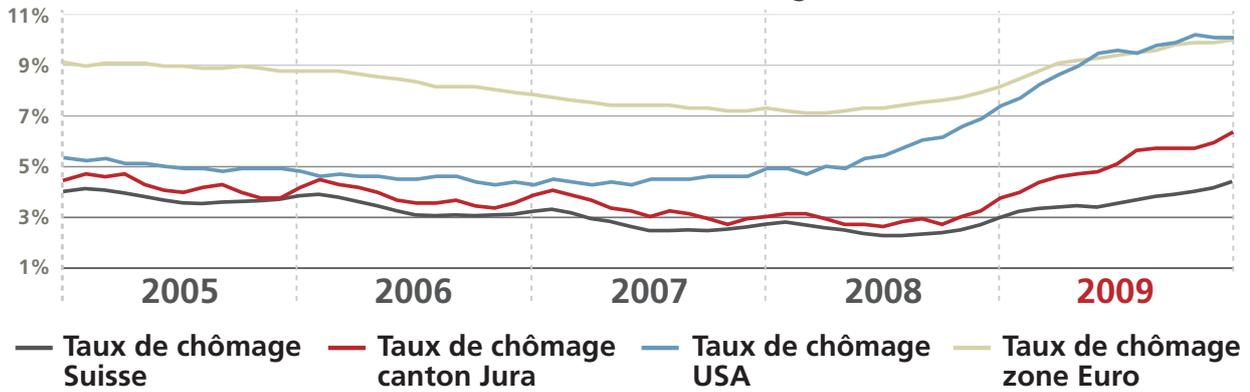
Evolution des marchés boursiers



Evolution des taux d'intérêts en CHF



Evolution du taux de chômage



RAPPORT ANNUEL 2009



Concours hippique national du Mont-de-Coeuve

RAPPORT ANNUEL 2009

INTRODUCTION

Après une année 2008 catastrophique pour le monde de la finance, 2009 aura été l'exercice de la « convalescence ». La majorité des instituts bancaires qui avaient dû faire face à des pertes parfois abyssales en 2008 a généralement renoué avec une situation bénéficiaire. Seules quelques banques, encore empêtrées dans les difficultés liées aux actifs « toxiques », ont à nouveau enregistré un résultat négatif pour 2009.

Globalement, même si la plupart des problèmes est encore loin d'être résolue, le tableau d'ensemble est ainsi moins noir qu'il ne l'était à l'aube de 2009. La crise économique a certes été très marquée dans le courant des douze derniers mois, mais plusieurs indicateurs publiés en fin d'année tendent à démontrer que l'amélioration de la conjoncture est amorcée, même si un retour à la normale prendra du temps.

MARCHE DES AFFAIRES DE LA BCJ

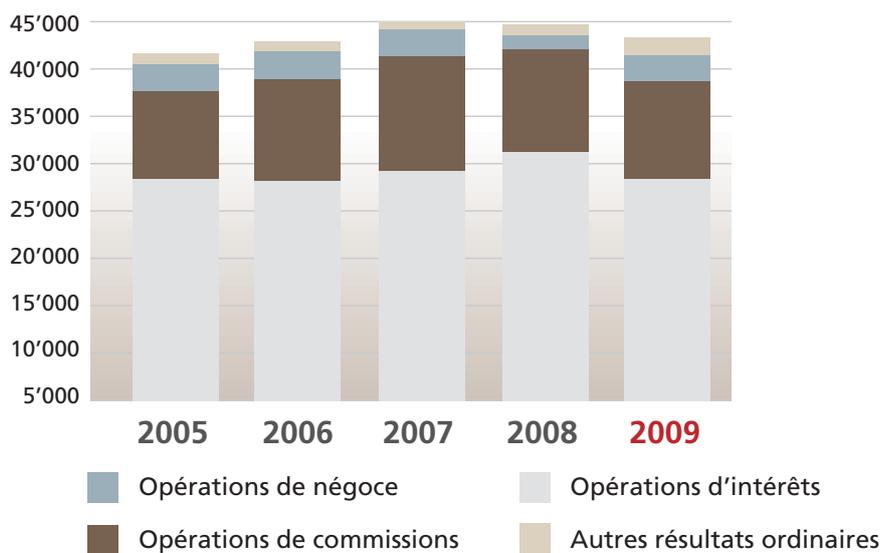
Dans ce contexte global encore assez morose, la Banque Cantonale du Jura a réalisé, dans l'ensemble, des résultats que l'on peut qualifier de bons durant l'exercice 2009.

Le bénéfice brut a certes subi un recul assez conséquent en s'établissant à CHF 15,5 millions (moins 22 % par rapport au chiffre de 2008). Il faut cependant relever que ce recul est en bonne partie lié à une charge extraordinaire de 2,8 millions, constituée par un versement au Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCJ.

Le bénéfice net réalisé en 2009 (7,83 millions) est quant à lui légèrement supérieur à celui de l'exercice précédent. Il progresse de 0,08 million, soit une hausse de 1 %. Il faut signaler qu'il s'agit du meilleur résultat net obtenu dans l'histoire de notre établissement.

Pour l'essentiel, les chiffres dégagés en 2009 demeurent ainsi dans la tendance des années précédentes, démontrant que la BCJ est également capable de réaliser de bons résultats dans les périodes de conjoncture plus difficile.

Répartition des produits (en milliers de CHF)



COMPTE DE RÉSULTAT

L'évolution des diverses sources de revenus de la Banque a été plutôt contrastée en 2009. Malgré une augmentation substantielle des avances à la clientèle, le résultat des opérations d'intérêt affiche une régression significative de 2,56 millions (-8,2 %). Cette dernière est principalement due à une contraction des marges sur les différentes catégories de prêts et crédits octroyés à nos clients. On soulignera par ailleurs que le résultat des opérations d'intérêt avait été particulièrement élevé en 2008.

A l'inverse, les résultats des opérations de commissions et des prestations de service et des opérations de négoce enregistrent une augmentation globale de 0,48 million (+3,9 %). Cette hausse s'explique exclusivement par une très nette amélioration du résultat des opérations sur titres menées pour le compte propre de la Banque. Rappelons qu'en 2008, ce résultat avait été négatif en raison de l'évolution désastreuse des marchés financiers.

Les autres résultats ordinaires marquent quant à eux une progression significative de 0,65 million (+51,3 %), qui s'explique notamment par un fort accroissement du produit des participations et par l'absence de tout besoin d'amortissement sur les immobilisations financières.

Globalement, les produits d'exploitation se montent à 43,3 millions, chiffre quelque peu inférieur à celui atteint lors de l'exercice 2008 (baisse de 3,2 %).

Au niveau des charges d'exploitation, la hausse est sensible puisqu'elle se chiffre à 3,1 millions. Cet accroissement s'explique essentiellement par une charge de 2,8 millions constituée par un versement au Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCJ. A relever à ce sujet qu'un effort équivalent sera consenti par les employés de la banque. Ce double effort permettra de corriger à brève échéance la sous-couverture constatée au 31.12.2008 au sein du Fonds, sous-couverture liée à l'évolution désastreuse des marchés boursiers en 2008.

Abstraction faite de cette charge extraordinaire de 2,8 millions, on relèvera que les charges d'exploitation n'augmentent que de 1,1 %, ce qui témoigne de la bonne maîtrise des coûts de la Banque.

Malgré la conjoncture économique difficile, le montant du poste des correctifs de valeurs, provisions et pertes accuse un recul de 0,41 million (-18,3 %) par rapport à 2008. Cela tend à démontrer la bonne maîtrise des risques du portefeuille de crédits, tout en étant conscient qu'un prolongement possible de la crise en 2010 pourrait entraîner un besoin accru de provisions pour l'exercice en cours.

Les produits extraordinaires sont essentiellement constitués du bénéfice réalisé sur l'aliénation de participations qui ne revêtaient plus de caractère stratégique pour la Banque. Quant aux charges extraordinaires, il s'agit exclusivement de la dotation aux réserves pour risques bancaires généraux (dotation de 2,5 millions), réserves qui, il faut le rappeler, sont considérées comme fonds propres.

BILAN

Après une année 2008 qui avait vu le total du bilan fortement s'accroître, ce total est resté quasiment stable durant l'exercice sous revue. Au 31 décembre 2009, il se montait à CHF 1,952 milliard, soit une variation minimale de 5 millions par rapport au bouclage de fin 2008.

Au niveau de l'actif, on soulignera la forte progression du poste des créances hypothécaires (+71 millions, plus forte hausse depuis près de 20 ans). Cette progression a été financée par la réduction des postes des créances sur les banques (-54 millions) et des liquidités (-26 millions). Les autres postes de l'actif n'ont pas enregistré de variations particulièrement significatives.

En ce qui concerne le passif du bilan, on relèvera avec satisfaction la nouvelle augmentation des dépôts de la clientèle qui augmentent de 20 millions. Cette progression est particulièrement sensible au niveau des dépôts d'épargne qui enregistrent une hausse de 56 millions, après avoir déjà augmenté de 129 millions en 2008. Ainsi, en l'espace de deux ans, les dépôts d'épargne se sont accrus de quelque 35 %, passant de 526 millions à 712 millions.

Ce nouvel accroissement a permis la réduction d'autres sources de financement, tels que les engagements envers les banques (-14 millions) ou encore les prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts (-20 millions).

Nous soulignerons encore que le ratio de financement des avances à la clientèle par les dépôts de la clientèle est resté relativement stable aux environs de 80 %, cela malgré la hausse marquée des prêts et crédits accordés par la Banque.

L'évolution des autres postes du passif du bilan ne suscite pas de commentaires particuliers.

GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

Tout en jouant pleinement son rôle de soutien à l'économie cantonale, la Banque est particulièrement soucieuse de maîtriser les risques qu'elle prend dans le cadre de ses activités. Citons en premier lieu les risques de défaillance liés aux avances octroyées à la clientèle. La banque exerce dans ce cadre un suivi régulier et rigoureux de la qualité du portefeuille existant.

Les risques susceptibles d'affecter le fonctionnement efficace et les résultats d'un établissement bancaire ne se limitent évidemment pas aux seuls risques de défaillance des débiteurs. Les risques liés à l'évolution future des taux d'intérêts sont également importants, tout comme les risques de marchés et les risques opérationnels.

Ainsi, la Banque accorde une attention particulière au risque de taux afin de gérer au mieux le refinancement temporel de ses opérations actives et plus particulièrement la part des prêts

à taux fixes qui représente 84,7% du total du portefeuille hypothécaire de l'établissement. Pour suivre et gérer sa structure du bilan, la banque utilise des outils informatiques performants, d'une part, et d'autre part, elle s'est fixée des limites en terme de niveau de fonds propres, de capacité de risques, de rendement prévisionnel et de gaps sur les durées résiduelles. De plus, elle collabore avec un institut spécialisé, SunGard AG, société qui intervient en qualité de consultant technique dans le domaine de l'ALM (Asset & Liability Management).

Pour limiter les risques de marché, la banque a institué un système de limites qui font l'objet de contrôles périodiques.

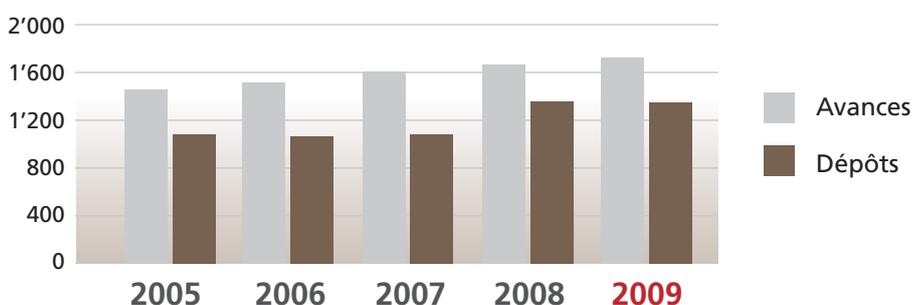
Quant aux risques opérationnels, la banque les a répertoriés dans un plan de contingence qui est revu annuellement. Par ce plan, la banque souhaite recenser tous les risques opérationnels

dans le but de définir les mesures à prendre et assurer leur suivi. C'est pourquoi, la Banque adapte régulièrement ses processus internes visant à maîtriser et à réduire, dans la mesure du possible, ce type de risque en instaurant un système de contrôle interne permanent et régulièrement adapté en fonction du besoin et/ou des nouveautés mises en application.

Pour les risques majeurs, la Banque a élaboré un plan de secours afin d'assurer le service à la clientèle, de permettre l'activité des collaborateurs, d'éviter la défaillance due à un manquement et finalement de limiter les conséquences financières pour la Banque.

A ce titre, l'informatique constitue un domaine majeur où les risques potentiels sont importants. La Banque s'appuie depuis sa création sur le groupe RTC SA, à Berne.

Couverture des avances à la clientèle par les fonds de la clientèle (en milliers de CHF)



OPÉRATIONS DE CRÉDITS ET MARGE D'INTÉRÊTS

Globalement, les avances à la clientèle ont progressé d'environ CHF 70 millions durant l'exercice sous revue. Cette hausse, exclusivement due à l'augmentation des créances hypothécaires, est très satisfaisante, surtout si l'on tient compte du fait que la demande de nouveaux prêts ou crédits, notamment dans le domaine commercial, s'est fortement ralenti durant l'année 2009, sous l'effet de la forte dégradation de la conjoncture économique.

Le volume brut des nouvelles avances octroyées à la clientèle en 2009 s'est fixé quant à lui à CHF 182,5 millions. Bien que ce chiffre soit inférieur à celui de l'année précédente (204 millions), son importance démontre que la BCJ continue à jouer pleinement son rôle de soutien à l'économie régionale, tout en respectant naturellement les préceptes d'une saine gestion. La banque a également pour principe d'accompagner les entreprises jurassiennes structurellement saines, lorsqu'elles connaissent des passages plus difficiles en raison notamment d'une conjoncture défavorable telle que celle que nous vivons depuis le second semestre 2008.

En matière d'évolution des taux d'intérêt sur le marché suisse, l'année 2009 s'est caractérisée par un maintien des taux à des niveaux historiquement bas. Par rapport à fin 2008, les taux à court terme ont même encore baissé. A titre d'exemple, on relèvera que le taux du libor à trois mois se situait à quelque 0,25 % à la fin de l'exercice sous revue ! Cette évolution s'explique par une conjoncture économique difficile, par une inflation pour ainsi dire inexistante et par la politique monétaire expansive menée durant l'ensemble de l'année par la Banque nationale suisse.

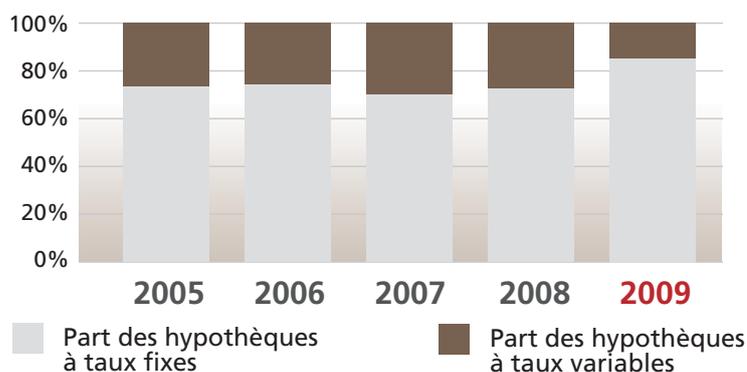
Soucieuse de suivre l'évolution du marché, notre Banque a abaissé dès le 1^{er} mars son taux hypothécaire variable de référence pour les immeubles d'habitation à 2,875 %.

Il faut toutefois relever que l'importance de ce taux de référence a bien diminué, dans le sens où le très bas niveau des taux a conduit la grande majorité des clients à conclure des contrats à taux fixe à des conditions particulièrement attractives. Ainsi la part des hypothèques à taux fixe dans le portefeuille global de la Banque s'est une nouvelle fois significativement accrue, passant de 72,6 % à 84,7 %, soit la proportion la plus élevée jamais atteinte depuis la création de la Banque.

Cette répartition du portefeuille hypothécaire exige que la banque soit particulièrement attentive à la structure de son refinancement et à la maîtrise de son risque de taux. Elle se doit notamment d'assurer une congruence minimale des échéances entre les actifs et les passifs de son bilan. Pour ce faire, elle utilise les moyens traditionnels de refinancement, mais aussi des instruments financiers dérivés tels que les IRS (Interest Rate Swap) ou les caps.

Malgré l'augmentation des avances à la clientèle (+ 70 millions), le résultat des opérations d'intérêt s'est contracté de 2,56 millions (-8,2 % par rapport au résultat 2008). Cette diminution s'explique par une contraction des marges appliquées sur les différentes catégories de prêts et crédits, ceci dans le souci d'offrir à notre clientèle des conditions d'intérêt favorables et compétitives et par une politique de refinancement prudente. Il faut également signaler que suite à la révision de la loi sur la Banque Cantonale du Jura, le résultat des opérations d'intérêt est pour la première fois grevé d'une charge au titre de la rémunération de la garantie octroyée par l'Etat. Pour l'exercice 2009, cette charge se monte à 0,2 million.

Part des hypothèques à taux fixes



OPÉRATIONS DE COMMISSIONS, NÉGOCE ET AUTRES PRODUITS ORDINAIRES

Après le catastrophique exercice 2008, les bourses ont, dans l'ensemble, connu une année 2009 nettement meilleure. Les marchés d'actions ont quasiment tous enregistré des performances positives, ce qui a permis de récupérer une partie du terrain perdu en 2008. Pour ce qui est des marchés obligataires, la situation s'est également améliorée. Les primes de risque très élevées exigées par les investisseurs sur de très nombreux emprunts se sont sensiblement réduites, permettant une reprise marquée des cours. Le maintien des taux sur des niveaux très bas n'a par ailleurs entraîné aucune correction du marché. Par contre, la conséquence négative de cette situation est que les nouveaux placements obligataires se font à des conditions de rendement très peu attractives.

Au niveau du marché des changes, l'évolution des principales devises contre le franc suisse est contrastée. Par rapport à leur niveau de fin 2008, le dollar américain et le yen ont baissé, l'euro est resté stable alors que la livre sterling et surtout le dollar australien regagnaient du terrain.

Globalement, les performances obtenues sur les portefeuilles de titres ont donc été positives et cela quel que soit le profil de placement. En général, plus la part des actions était importante dans les portefeuilles, plus la performance était élevée. A ce niveau, la situation s'est inversée par rapport à 2008.

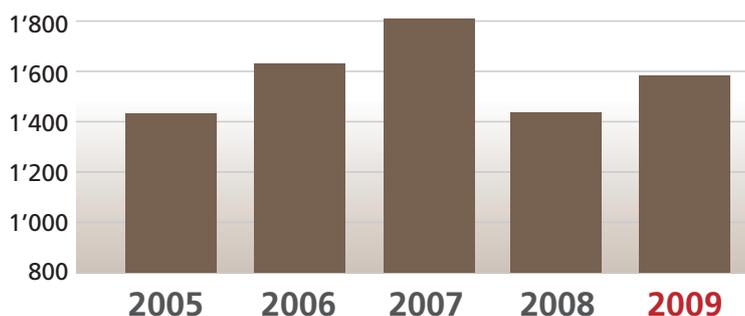
Cette évolution boursière a permis le retour d'une certaine confiance chez les investisseurs, notamment dans la seconde partie de l'année. Sur l'ensemble de l'exercice, les volumes d'opérations de titres traités sont toutefois restés inférieurs à ceux des années précédentes, comme en atteste le résultat des opérations de commissions. Globalement, ce résultat affiche une baisse de 8,5 % par rapport à celui de 2008.

La reprise des bourses et les nouveaux investissements ont engendré un accroissement conséquent du volume des dépôts de titres de la clientèle qui est passé de 1,436 milliard à 1,580 milliard entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009, soit une hausse de 10%.

Le résultat des opérations de négoce s'est sensiblement amélioré, puisqu'il a plus que doublé entre 2008 et 2009, passant de 1,38 million à 2,79 million. Cette hausse spectaculaire s'explique exclusivement par l'amélioration du résultat enregistré sur les opérations de titres menées pour le compte propre de la Banque. Pour ce qui est des opérations de change, le bénéfice 2009 est équivalent à celui de l'année précédente, alors que les produits liés aux activités du service des devises ont quelque peu reculé, le volume des opérations à caractère commercial ayant été affecté par la conjoncture économique.

La variation de la rubrique des autres résultats ordinaires (+0,65 million) s'explique notamment par un fort accroissement du produit des participations détenues par la Banque et par l'absence de tout besoin d'amortissement sur les actions immobilisées détenues par notre Établissement.

Evolution des dépôts titres (en millions de CHF)



PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS

La charge inhérente à la rubrique «correctifs de valeurs, provisions et pertes» est souvent un des éléments déterminants du résultat d'entreprise. Il faut dès lors saluer le fait que le montant de cette rubrique ait une nouvelle fois diminué en 2009 par rapport au chiffre de l'exercice précédent. La charge s'établit à 1,82 million de francs, contre 2,23 millions pour 2008. Cette évolution est évidemment positive, même si les effets de la crise économique qui s'est amorcée en 2008 pourraient se faire plus durement sentir pour les sociétés débitrices de la Banque courant 2010.

Du point de vue technique, nous rappellerons que la Banque constitue essentiellement des provisions individuelles sur les positions de débi-

teurs présentant un risque avéré de défaillance. Elle assure ainsi une couverture adéquate de ce type de risques. En parallèle, elle dispose de provisions forfaitaires, notamment sur la catégorie des débiteurs sous surveillance accrue. A ce sujet, il faut relever que le taux de provisionnement sur cette catégorie de débiteurs est de 7,5% (taux inchangé par rapport à 2008) des engagements globaux.

En ce qui concerne la rubrique des amortissements, la charge diminue sensiblement, passant de 1,86 million à 0,94 million. Cette variation s'explique essentiellement par la réduction des besoins d'abattements de la valeur de certaines participations permanentes détenues par la Banque par rapport à 2008.

CONCLUSION

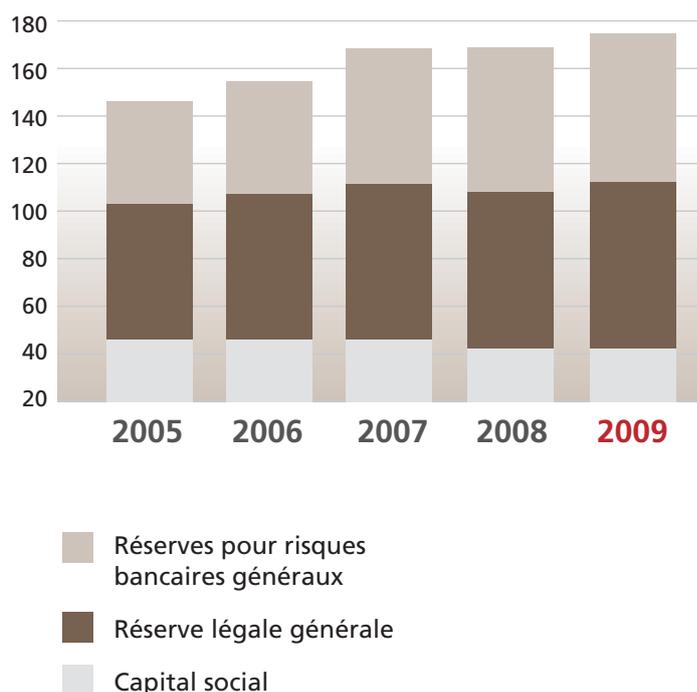
Les résultats de l'exercice 2009 peuvent être considérés comme bons, en particulier si l'on considère le contexte économique général qui a prévalu l'année dernière. Malgré un bénéfice brut en baisse, le résultat net réalisé est le meilleur jamais obtenu dans l'histoire de notre établissement.

Le bénéfice brut permet d'assumer sans problème la constitution des provisions économiquement nécessaires, de doter substantiellement les réserves pour risques bancaires généraux (2,5 millions) et de mettre à disposition de l'Assemblée générale un montant de CHF 8,338 millions, incluant le report à nouveau de l'exercice précédent.

En ce qui concerne la répartition du bénéfice, les résultats dégagés conduisent le Conseil d'administration à proposer à l'Assemblée générale le versement d'un dividende inchangé de 11% et une dotation à la réserve légale générale de CHF 3,5 millions (+0,5 million par rapport à l'attribution sur le résultat de l'exercice 2008).

Si ces propositions sont agréées, la Banque verrait ses fonds propres s'accroître de quelque 5,7 millions, assurant ainsi un nouveau renforcement de sa structure financière. Le montant des fonds propres atteindrait alors 175,2 millions, ce qui représente un taux de couverture selon la Loi fédérale sur les banques de 225% (197% si l'on ne tient pas compte du privilège accordé aux banques cantonales dont les engagements sont garantis par l'Etat, privilège qui disparaîtra au début de l'année 2012). Ce renforcement des fonds propres permet ainsi à la BCJ de disposer d'une marge de manœuvre confortable dans l'optique du développement futur des affaires et de faire face avec sérénité à la situation économique difficile qui devrait encore prévaloir durant l'année 2010.

Evolution des fonds propres (en millions de CHF)



STRUCTURE DE LA BANQUE

La composition du Conseil d'administration de la banque a enregistré un changement dans le courant de l'année 2009.

Après avoir siégé durant trois ans, M. Olivier Cavaleri, représentant l'actionnariat privé, a décidé de se retirer du Conseil d'administration. Pour le remplacer, l'Assemblée générale a élu M. Stefan Bichsel, membre de la Direction générale de la Banque Cantonale Vaudoise (BCV). Nous tenons à adresser à M. Cavaleri nos sincères remerciements pour le travail qu'il a accompli durant l'exercice de son mandat, ainsi que nos félicitations au nouvel administrateur M. Bichsel.

La composition du Comité de Banque n'a quant à elle subi aucune modification, tant en ce qui concerne les membres titulaires que les membres suppléants.

Dans sa séance d'automne, le Conseil d'administration a entériné un changement organisationnel et procédé à deux nominations au sein de la Direction. Ainsi, le secteur « Marchés et réseau » a été réparti en deux nouveaux secteurs dans le but de rendre les forces de vente encore plus performantes et efficaces. Le secteur « Clientèle privée et marchés » a été placé sous la responsabilité de M. Stéphane Piquerez, Membre de direction, alors que la gestion du secteur « Réseau » a été confiée à M. Ronald Cramatte, qui a été nommé Membre de direction. D'autre part, la direction du secteur « Logistique et administratif » a été reprise par M. Stéphane Ramseyer, qui a été également nommé Membre de direction par le Conseil d'administration.

La société PricewaterhouseCoopers SA cumule toujours les fonctions d'Organe de révision selon la Loi fédérale sur les banques et d'Organe de révision statutaire selon le Code des obligations. Le responsable du mandat est M. Alex Astolfi.

LA VIE DE LA BANQUE

Jour après jour, la vie de notre établissement est rythmée par des défis. Franchir des étapes et progresser sont des objectifs qui ponctuent le travail de nos 128 collaborateurs. A travers les quelques lignes qui suivent, nous souhaitons ainsi offrir au lecteur un éclairage sur notre organisation interne et sur les faits qui ont marqué l'année 2009.

EFFECTIF

Au cours de l'année 2009, l'effectif du personnel a légèrement augmenté. Exprimé en termes d'emplois à temps complet, il est passé de 103,6 à 106,3 personnes entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009. A noter que durant cette période, la Banque s'est associée les services de 9 nouveaux collaborateurs. Deux personnes ont quant à elles fait valoir leur droit à la retraite, à savoir :

- Denis Ackermann, responsable de la conciergerie ;
- Jean-Claude Crelier, collaborateur au service de la comptabilité.

PROMOTIONS

Le Conseil d'administration a promu et nommé au rang de mandataire commercial :



Rosalba Acquavia,
responsable Réseau
Saignelégier



Grégoire Boillat,
gestionnaire
de crédits



Guy Bourquard,
responsable Réseau
Porrentruy



Caroline Giammarino,
gestionnaire
de crédits



Julie Renggli,
responsable Réseau
Delémont

FORMATION

Le professionnalisme s'exerce grâce à une formation efficace et performante. De ce fait, l'ensemble de notre personnel est en permanence formé aux exigences de plus en plus pointues des métiers bancaires. La formation est dispensée par des formateurs internes et externes ainsi que par des programmes d'auto-apprentissage (e-learning).

Plusieurs collaboratrices et collaborateurs de la BCJ ont par ailleurs obtenu des diplômes en matière de fonds de placement et de prévoyance délivrés par la société Swissscanto Gestion de fonds SA.

L'engagement de la BCJ au profit de la formation des jeunes est également important. En 2009, 6 jeunes personnes effectuaient un apprentissage d'employé de commerce au sein de notre établissement. Pendant trois ans, les apprentis sont formés tour à tour à la gestion courante, aux opérations financières et aux opérations de crédit. Ils bénéficient d'une formation pratique, coachés sur leur place de travail par une formatrice interne, et d'une formation théorique dispensée dans le cadre d'un partenariat avec la Banque Cantonale Bernoise pour les cours bancaires et avec les écoles professionnelles régionales pour ce qui concerne les connaissances commerciales.

MIGRATION INFORMATIQUE

En 2009, la Banque a achevé avec succès sa migration sur la nouvelle plateforme informatique IBIS 3G développée par la société Real Time Center (RTC), à Berne. Cette plateforme respecte les derniers standards technologiques en matière informatique et apporte de nombreuses améliorations dans la gestion de la gamme de nos produits. Nous remercions l'ensemble de nos collaborateurs pour leur engagement très important dans le cadre de ce travail de longue haleine. A noter que la Banque a renouvelé sa confiance à RTC en signant en décembre 2009 un contrat d'une durée de 5 ans à des conditions attractives.

NOUVELLE RÉPARTITION DES ACTIONS DE LA BANQUE CANTONALE DU JURA

A fin mai 2009, les banques cantonales suisses ont convenu entre elles d'une nouvelle répartition des actions de la BCJ qu'elles détenaient. L'actionnariat a ainsi été concentré auprès de sept banques cantonales qui collaborent étroitement avec notre établissement dans différents domaines d'activité, à savoir les 5 banques cantonales romandes, la Banque Cantonale de Zurich et la Banque Cantonale Bernoise. A relever enfin que la participation globale des banques cantonales n'a subi aucune modification et représente toujours 31 % du capital-actions de la BCJ.

RÉVISION DE LA LOI SUR LA BANQUE CANTONALE DU JURA

Au cours de l'année sous revue, le législateur cantonal jurassien a approuvé une révision partielle de la loi sur la Banque Cantonale du Jura. Dans ce cadre, il a arrêté le principe et les modalités d'application de la rémunération de la garantie conférée par l'Etat jurassien à la Banque. Cette rémunération est déterminée en fonction de la situation financière de la Banque, notamment de son taux de couverture des fonds propres exigibles, et de la conjoncture. Notre établissement a ainsi versé pour la première fois en 2009 un montant de CHF 197'500.-, étant précisé que celui-ci a été calculé prorata temporis à partir de l'entrée en vigueur de la loi, le 1^{er} septembre 2009.

A côté de cela, des modifications d'ordre organisationnel ont été acceptées, telles que la réduction de onze à sept du nombre d'administrateurs, la disparition du Comité de banque et la suppression de l'obligation de la présence d'un membre du Gouvernement au Conseil d'administration. Le devoir d'information au Gouvernement sur la marche des affaires continuera d'être assuré. En effet, une délégation de la Banque composée notamment du Président du Conseil d'administration et du Directeur général, s'entretiendra régulièrement avec l'Exécutif cantonal. En outre, le Conseil d'administration remettra chaque année au Gouvernement un rapport de l'organe de révision portant sur les informations et décisions stratégiques prises par la Banque. En tous les cas, le secret

bancaire et le secret des affaires seront respectés conformément à l'article 17a alinéa 4 de la loi sur la Banque Cantonale du Jura.

Ces modifications interviendront de manière échelonnée de sorte que le nouveau mode organisationnel soit pleinement en vigueur après l'Assemblée générale de 2011.

Enfin, la révision de la loi sur la Banque Cantonale du Jura aura des incidences sur les textes réglementaires internes à la Banque. Ceux-ci seront adaptés au cours de cette année et les statuts modifiés seront soumis à l'Assemblée générale en 2011.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE



Sports-Réunis Delémont

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Les actions de la Banque Cantonale du Jura sont cotées à la bourse suisse.

1. STRUCTURE DU GROUPE ET ACTIONNARIAT

1.1. STRUCTURE DU GROUPE

- | | |
|------------------------------------|---|
| 1.1.1. Organisation opérationnelle | Voir organigramme en page 40. |
| 1.1.2. Lieu de cotation | <ul style="list-style-type: none"> - Les actions de la Banque Cantonale du Jura, Porrentruy, sont cotées à la bourse suisse - SIX - sous le numéro de valeur 3.299.134.8 (code ISIN: CH0032991348). - La capitalisation boursière au 31.12.2009 s'élève à CHF 174,45 millions. - Les sociétés détenues majoritairement par la Banque Cantonale du Jura ne possèdent pas d'actions de la maison mère. |
| 1.1.3. Sociétés détenues | Voir Annexe aux états financiers, chiffre 3.3. |

1.2. ACTIONNAIRES IMPORTANTS	Voir Annexe aux états financiers, chiffre 3.10.
-------------------------------------	---

1.3. PARTICIPATIONS CROISÉES	La BCJ ne détient pas de participations croisées.
-------------------------------------	---

2. STRUCTURE DU CAPITAL

2.1. CAPITAL	Voir Annexe aux états financiers, chiffre 3.10.
---------------------	---

2.2. CAPITAL AUTORISÉ ET CONDITIONNEL	<p>Selon art. 6 de ses statuts, la Banque peut procéder à des augmentations autorisées ou conditionnelles de capital aux conditions fixées par le Code des obligations. Cette possibilité n'est pas utilisée.</p>
--	---

2.3. MODIFICATION DU CAPITAL	<p>Dernière modification du capital social : 2008 - réduction de CHF 3 millions à CHF 42 millions, par réduction de la valeur nominale de CHF 1.- à CHF 14.- par action.</p>
-------------------------------------	--

2.4. ACTIONS ET BONS DE PARTICIPATION	<p>Voir Annexe aux états financiers, chiffre 3.10. La BCJ n'a pas émis de bons de participation.</p>
--	--

2.5. BONS DE JOUISSANCE	La BCJ n'a pas émis de bons de jouissance.
--------------------------------	--

2.6. RESTRICTIONS DE TRANSFERT	<p>Les actions de la BCJ sont émises au porteur. Il n'y a pas de restriction de transfert ou de limitation du droit de vote.</p>
---------------------------------------	--

2.7. EMPRUNTS CONVERTIBLES	<p>La BCJ n'a pas émis d'emprunt convertible et n'a pas instauré de plan d'intéressement en faveur des dirigeants et cadres.</p>
-----------------------------------	--

3. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration ne compte pas de membre exécutif.

3.1. / 3.2. COMPOSITION ET ACTIVITÉS AU 31 DÉCEMBRE

	Présentation	Parcours professionnel	Autres activités
	<p>Paul-André Sanglard Président</p> <p>Porrentruy Nationalité : CH</p> <p>Formation</p> <p>Doctorat ès sciences économiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1979-84 : Chef de la Trésorerie générale de la République et Canton du Jura - 1983-95 : Chargé de cours en finances publiques à l'Université de Genève - 1984-89 : Membre du Conseil de Direction du World Economic Forum, Genève <p>Fonction actuelle (1989): Administrateur de sociétés</p>	<p>Président de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe Vaudoise Assurances, Lausanne - ONO SA (Ophthalmology Network Organization), Onex - Comité Audit & Corporate Social Responsibility BAT Italie <p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne - TSM Compagnie d'Assurances, La Chaux-de-Fonds - Compagnie Benjamin de Rothschild SA, Meyrin - Helvea SA, Genève - QNB Banque Privée (Suisse) SA, Genève <p>Membre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FITEC (Fondation d'impulsion technologique et économique), Delémont
	<p>Stefan Bichsel Membre</p> <p>Villarepos Nationalité : CH</p> <p>Formation</p> <p>Brevet d'avocat, Université de Berne</p> <p>Masters in Law, Georgetown University, Washington DC</p> <p>Admission au barreau, New York et Connecticut</p> <p>Advanced Management Program, Wharton School, Philadelphia</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1982-85 : UBS AG - Zurich : assistant personnel d'un membre de la Direction générale en charge du Private banking et de la gestion institutionnelle - 1986-87 : Gibney, Anthony & Flaherty - New-York : foreign associate dans cette étude d'avocat - 1987-93 : Pictet & Cie AG - Genève : avocat au département Juridique et International en charge des clients privés et institutionnels - 1994-02 : Swisssa Holding AG - Berne : CEO et Président - 2003-05 : Robeco Group NV - Amsterdam : membre de la Direction générale du groupe - 2006-09 : Lombard Odier Darier Hentsch & Cie - Genève : partenaire dans la holding du groupe et membre du management du groupe <p>Fonction actuelle (2009): Directeur général, chef de la Division Asset Management et Trading, Banque Cantonale Vaudoise</p>	<p>Président de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil d'administration de Gérifonds SA, Lausanne <p>Membre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil d'administration de Swisscanto Holding, Berne - Executive Board EMEA Wharton School, Philadelphia - International Advisory Board d'EDHEC, Lille et Nice - Conseil de Fondation Pro Aventico, Avenches
	<p>Jean-Jacques Borgeaud Vice-président</p> <p>Porrentruy Nationalité : CH</p> <p>Formation</p> <p>Brevet fédéral de comptable</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1980-89 : Directeur financier, Pibor ISO SA, Glovelier - 1991-03 : Directeur financier, FLASA SA, Alle - 2003-06 : Directeur de la fiduciaire de l'Union patronale Jura/Jura bernois - 2007-09 : Directeur de la fiduciaire RéviAjoie Sàrl <p>Fonction actuelle (2009): retraité</p>	<p>Président de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil de fondation Epargne 3 et 2^e pilier de la BCJ <p>Membre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil de fondation du fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCJ

	Présentation	Parcours professionnel	Autres activités
 <p>Roger Friche Membre</p> <p>Courgenay Nationalité: CH</p> <p>Formation</p> <p>Licence ès sciences économiques et sociales</p>	<p>- 1979-83: Secrétaire de la Chambre de Commerce et d'industrie du Jura</p> <p>Fonction actuelle (1983): Directeur adjoint de la Division commerciale du CEJEF (Centre jurassien d'enseignement et de formation)</p>	<p>Administrateur de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caisse de pensions de la République et Canton du Jura, Porrentruy 	
 <p>Nicole Gigon Membre</p> <p>Saignelégier Nationalité: CH</p> <p>Formation</p> <p>Licence ès sciences économiques</p>	<p>Fonction actuelle (1996): Cheffe de l'Office régional de placement du Jura</p>	<p>Membre de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil de fondation du fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCJ 	
 <p>Pierre Godet Membre</p> <p>Neuchâtel Nationalité: CH</p> <p>Formation</p> <p>Licence en droit Brevet d'avocat</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1971-94: Fonction de cadre et de direction auprès du Crédit Suisse - 1994-05: Directeur général de la Banque Cantonale Neuchâteloise - 2005: Retraité 	<p>Administrateur de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Banque Cantonale Neuchâteloise - Etablissement cantonal neuchâtelois d'assurance et de prévention (ECAP) - Silatech SA, Neuchâtel 	
 <p>Georges Humard Membre</p> <p>Delémont Nationalité: CH</p> <p>Formation</p> <p>Mécanicien-électricien</p>	<p>Fonction actuelle (1995): CEO, Humard Automation SA</p>	<p>Administrateur de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Humard Automation SA, Delémont - New Ingenia SA, Delémont - Collège Saint-Charles, Porrentruy 	
 <p>Florian Lachat Membre</p> <p>Porrentruy Nationalité: CH</p> <p>Formation</p> <p>Licence en droit Diplôme postgrade HEC Licence ès sciences politiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1998-01: Senior consultant Arthur Andersen, Genève/Zurich - 2001-03: Président et Directeur, Lachat SA, Asuel <p>Fonction actuelle (2003): Consultant en management</p>	<p>Administrateur de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lachat SA, Asuel 	

	Présentation	Parcours professionnel	Autres activités
	<p>Vincent Lang Membre</p> <p>Porrentruy Nationalité: CH</p> <p>Formation</p> <p>MBA en gestion d'entreprise</p>	<p>Fonction actuelle (1981): Directeur de Louis Lang SA</p>	<p>Administrateur de: - Louis Lang SA, Porrentruy</p>
	<p>Jean-Bernard Vauclair Membre</p> <p>Boncourt Nationalité: CH</p> <p>Formation</p> <p>Ingénieur dipl. ETHZ</p>	<p>- 1971-96: diverses positions dans le domaine de la production de cigarettes pour le compte de FJ Burrus SA Nombreux stages à l'étranger. Formation complémentaire à l'IMD</p> <p>- 1996-99: Directeur de l'usine de Boncourt appartenant à Rothmans International</p> <p>- 1999-05: Directeur des opérations de British American Tobacco Switzerland SA</p> <p>Fonction actuelle (2005): Administrateur de sociétés et consultant</p>	<p>Président de: - Wenger SA, Delémont - SOTA, Berne</p> <p>Premier vice-président de: - FITEC (Fondation d'impulsion technologique et économique), Delémont</p>
	<p>Charles Juillard Ministre des Finances, de la Justice et de la Police Représentant du Gouvernement de la République et Canton du Jura avec voix consultative</p>		

Aucun des membres du Conseil d'administration n'exerce ou n'a exercé de fonctions exécutives au sein de la Banque Cantonale du Jura ou au sein de l'une des sociétés détenues par la Banque. De plus, ils répondent tous aux critères d'indépendance fixés par les directives de la FINMA. Si des membres du Conseil d'administration exercent des fonctions officielles et/ou mandats politiques, ils sont mentionnés sous la rubrique « Autres activités ».

3.3. INTERDÉPENDANCES

Néant.

3.4. ÉLECTION ET DURÉE DES MANDATS

Sont nommés par le Gouvernement de la République et Canton du Jura, selon art. 13 de la Loi sur la Banque Cantonale du Jura :

- **Paul-André Sanglard**, nommé administrateur en 1995 et président en 1996
- **Nicole Gigon**, nommée en 1997
- **Georges Humard**, nommé en 2004
- **Vincent Lang**, nommé en 2001
- **Jean-Bernard Vaclair**, nommé en 1997

La période de fonction expire en 2011. La limitation des mandats est identique à celle d'un administrateur nommé par l'Assemblée générale.

Sont nommés par l'Assemblée générale :

- **Stefan Bichsel**, nommé en 2009
- **Jean-Jacques Borgeaud**, nommé administrateur en 1997 et vice-président en 2001
- **Roger Friche**, nommé en 1997
- **Pierre Godet**, nommé en 2001
- **Florian Lachat**, nommé en 2006

La période de fonction expire en 2013.

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour 4 ans et sont rééligibles. Les mandats prennent fin au plus tard lors de l'Assemblée générale ordinaire qui suit la date à laquelle ils ont atteint l'âge de soixante-cinq ans révolus. L'Assemblée générale procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actionnaires représentés. La majorité relative est déterminante au deuxième tour.

L'élection des membres du Conseil d'administration a lieu au scrutin secret si le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes soumis à élection. Sous réserve des droits de désignation du Gouvernement, le Canton ne participe à ces élections que pour sa participation en qualité d'actionnaire privé.

3.5. / 3.6. ORGANISATION INTERNE ET COMPÉTENCES

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Les compétences et obligations du Conseil d'administration sont fixées dans les statuts et dans le règlement général d'organisation. En plus de son organisation et des tâches fixées par la Loi, elles portent sur :

- La fixation des principes relatifs à la politique générale.
- La détermination de la politique en matière de risques et la fixation du cadre général de la gestion des risques.
- L'établissement du Règlement général d'organisation et des règlements spéciaux.
- La surveillance de l'efficacité des instruments de contrôle et de leur fiabilité (SCI), notamment en matière de risques.
- L'approbation de la stratégie, des plans d'investissements et des budgets élaborés par la Direction.
- L'examen du rapport de révision du réviseur bancaire indépendant.
- L'octroi de crédits selon les compétences définies dans le règlement de crédit, l'octroi de crédits aux membres du Conseil d'administration et de l'Organe de révision.
- L'émission d'emprunts publics.
- La rémunération des membres du Conseil d'administration, du Comité de banque, de la Direction et du responsable de la révision interne, ainsi que les principes de rémunération du personnel. Le Conseil d'administration arrête également les dispositions en matière de prévoyance sociale en faveur du personnel.
- L'acceptation de la liste des limites pour dépôts auprès de banques et centrales de dépôts de titres.
- Le contrôle des engagements importants (art. 83 OB).
- Les nominations de commissions pour l'examen d'affaires particulières, du réviseur indépendant au sens de la législation fédérale, des membres de la Direction, du responsable de la révision interne et des personnes engageant la Banque par leur signature.

Le fonctionnement du Conseil d'administration est le suivant :

- Le Conseil d'administration se réunit en règle générale une fois par trimestre; il peut tenir des séances extraordinaires si les affaires l'exigent ou à la demande de ses membres, de la Direction ou de l'organe de révision. Le Conseil d'administration s'est réuni à 4 reprises en 2009 à raison d'une demi-journée par séance, en plus d'une séance hors les murs, sur 2 jours, en présence des membres de direction.
- Les décisions sont prises valablement si sept membres au moins sont présents. En principe, le Directeur général assiste aux séances avec voix consultative.
- Le président et le vice-président ont droit à la signature.

Le Conseil d'administration a constitué les comités et commissions suivantes :

COMITÉ DE BANQUE

Composition :

Président : Paul-André Sanglard
Membres : Jean-Jacques Borgeaud
Jean-Bernard Vauclair
Suppléants : Nicole Gigon
Pierre Godet
Florian Lachat

Selon les statuts, le Comité de banque se compose de trois membres faisant partie du Conseil d'administration. Le Président et le Vice-président du Conseil en font partie d'office. Les membres et leurs suppléants sont nommés pour 4 ans et sont rééligibles. Le Directeur général assiste aux séances avec voix consultative, tandis que les membres de direction participent en fonction des sujets traités. Le Comité de banque s'est réuni à 26 reprises en 2009. Ses compétences et ses obligations sont fixées dans les statuts et dans le règlement général d'organisation. Elles portent sur :

- La surveillance des activités de la Direction et de la gestion de la Banque.
- L'octroi de crédits selon les compétences définies dans le règlement de crédit.

- L'autorisation de tout achat ou vente de biens immobiliers ou mobiliers (à l'exception des papiers-valeurs) selon les limites attribuées.
- La fixation de limites pour les risques pays.
- L'octroi de crédits aux membres de la Direction et aux organes dans le cadre des limites fixées par le règlement de crédit.
- La décision d'abandon de créances et de passation de pertes.
- Le choix de produits dérivés pouvant être utilisés pour compte propre.
- L'autorisation d'achat ou de vente de papiers-valeurs, pour le compte de la Banque.
- La prise de connaissance des comptes-rendus de la révision interne.
- La décision d'ouverture d'actions en justice.
- La désignation du ou des représentants de la Banque au sein des organes des sociétés partenaires.

COMMISSION ALM (ASSET- & LIABILITY MANAGEMENT)

Composition :

Président : Paul-André Sanglard
Membres : Roger Friche
Jean-Bernard Vauclair
Suppléants : Vincent Lang

Le Conseil d'administration désigne en son sein une Commission ALM formée de trois membres plus deux suppléants. Un membre du Comité de banque au moins siège dans cette commission. Le Directeur général assiste aux séances avec voix consultative.

La Commission ALM a les attributions suivantes :

- Elle préavise, à l'attention du Conseil d'administration, la stratégie et la politique de risque de taux ainsi que le système de limites.
- Elle doit être informée trimestriellement de la situation de risque de taux.

- Elle s'assure de la mise en place de l'organisation nécessaire.
- Lors du dépassement de la limite critique, elle doit être informée immédiatement. Des mesures de restructuration du bilan et/ou d'utilisation d'instruments dérivés doivent alors être discutées. La décision finale revient à la Commission ALM.

La commission se réunit en principe trimestriellement et les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents. La commission s'est réunie à 6 reprises en 2009. Elle consigne le procès-verbal de sa séance et en transmet une copie au Comité de banque. Le président du Comité ALM rapporte à cette commission.

Le Conseil d'administration est informé à chaque séance de l'analyse de la situation des risques de taux.

COMMISSION D'AUDIT

Composition :

Président	Paul-André Sanglard
Membres	Jean-Jacques Borgeaud Vincent Lang

La Commission d'audit se compose de trois membres du Conseil d'administration. Le cumul des fonctions de président du Conseil d'administration et de la Commission d'audit a été admis par le Conseil d'administration pour des raisons d'organisation, de taille de l'établissement et d'expériences.

Le Directeur général et le responsable de la révision interne participent aux séances avec voix consultatives. Les membres de direction répondent devant la commission sur les rapports établis par la révision interne et qui concernent leur secteur respectif.

Elle a pour fonction d'appuyer le Conseil d'administration dans l'exécution des obligations de surveillance que la loi, les statuts et les règlements internes lui attribuent.

La Commission dispose d'un accès direct aux réviseurs externes, à la révision interne, à la Direction générale et au personnel de la BCJ. Elle dispose des conseils et de l'assistance de consultants indépendants sans demander l'approbation préalable au Conseil d'administration. L'organe de révision externe rend compte de ses travaux d'audit à la commission. Celle-ci arbitre tout désaccord survenant entre l'organe de révision externe, la révision interne et la Direction générale.

Les tâches de la commission sont les suivantes :

- Elle procède à une analyse critique des boucllements financiers, c'est-à-dire des comptes de l'entreprise ainsi que l'établissement en conformité avec les principes comptables appliqués et apprécie notamment l'évaluation des principaux postes du bilan et hors bilan.
- Elle discute les boucllements financiers et la qualité des procédures comptables sous-jacentes avec le membre de direction chargé des finances et de la comptabilité, le réviseur responsable ainsi que le responsable de la révision interne.
- Elle rend compte de ses travaux au Conseil d'administration et émet une recommandation dans laquelle elle indique si elle estime que les comptes peuvent être soumis à l'Assemblée générale. La décision appartient à l'ensemble du Conseil d'administration.
- Elle surveille et évalue l'adéquation et l'efficacité du contrôle interne dans le domaine de l'établissement des rapports financiers.

- Elle s'assure, en cas de modifications substantielles du profil de risque de l'établissement, que le contrôle interne dans le domaine de l'établissement des rapports financiers est adapté en conséquence.
- Elle évalue l'analyse des risques, la stratégie d'audit en découlant et le plan d'audit axé sur les risques de la société d'audit et de la révision interne, ce au moins une fois par an et en cas de modifications substantielles du profil de risque de la BCJ.
- Elle s'assure périodiquement que la société d'audit et la révision interne disposent des ressources et des compétences adéquates pour exécuter leurs missions d'audit au sein de l'établissement.
- Elle s'assure périodiquement de l'indépendance et de l'objectivité de la société d'audit et de la révision interne; vérifie la compatibilité de l'activité d'audit de la société d'audit avec d'autres mandats éventuels.
- Elle procède à une analyse critique des rapports d'audit sur l'audit des comptes annuels et l'audit prudentiel et les commente avec le réviseur responsable.
- Elle analyse de manière critique les rapports de la révision interne et les discute avec le responsable de la révision interne.
- Elle s'assure que les insuffisances constatées ont été corrigées et que les recommandations de la société d'audit et de la révision interne ont été mises en œuvre.
- Elle évalue la prestation et la rémunération de la société d'audit.
- Elle évalue la collaboration entre la société d'audit et la révision interne.
- Elle évalue le bon fonctionnement du contrôle interne qui ne porte pas sur le domaine de l'établissement des rapports financiers, notamment la fonction de compliance et le contrôle des risques, dans la mesure où ce jugement n'est pas effectué par d'autres comités du Conseil d'administration.

La Commission informe semestriellement le Conseil d'administration du contenu de ses travaux, de ses observations et de ses commentaires éventuels et préavise les décisions soumises au Conseil d'administration.

La Commission d'audit se réunit à intervalles réguliers, au moins quatre fois par année. La commission s'est réunie à 6 reprises en 2009.

3.7. INSTRUMENTS D'INFORMATION ET DE CONTRÔLE À L'ÉGARD DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le Conseil d'administration prend connaissance, à chaque séance, des résultats intermédiaires mis en regard du budget. Il est également informé de la situation des risques. Selon un programme annuel préétabli, il reçoit des informations sur les crédits les plus importants, sur les volumes de crédit octroyés et utilisés répartis par rating et sur l'état des différents portefeuilles-titres.

Une fois par année, il examine les objectifs sectoriels quantitatifs et qualitatifs impartis à tous les secteurs de la Banque

Quant au Comité de Banque, il prend connaissance des procès-verbaux des séances de direction, des résultats mensuels, du suivi des objectifs quantitatifs et qualitatifs de l'année en cours, de tous les engagements en blanc supérieurs à CHF 250'000.-, de la politique suivie et des résultats obtenus en matières d'opérations sur titres et devises pour compte propre, des comptes rendus de la révision interne et de différentes statistiques émanant des secteurs de la Banque. Il peut, en tout temps, procéder aux contrôles qu'il estime utiles.

4. DIRECTION

4.1. / 4.2. COMPOSITION ET ACTIVITÉS

	Présentation	Parcours professionnel	Autres activités
	<p>Bertrand Valley Directeur général</p> <p>Porrentruy Nationalité: CH</p> <p>Formation</p> <p>Licence en droit Brevet d'avocat</p>	<p>Etude d'avocat, Porrentruy</p> <p>Banque Cantonale du Jura (1993)</p>	<p>Président de :</p> <ul style="list-style-type: none">- SDEJ (Société pour le développement de l'économie jurassienne), Delémont <p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Real Time Center SA, Berne <p>Membre de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Conseil de fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura
	<p>Ronald Cramatte Membre de Direction Secteur réseau</p> <p>Porrentruy Nationalité: CH</p> <p>Formation</p> <p>Licence en droit Brevet d'avocat</p>	<p>Greffier auprès de la Commission Suisse de Recours du département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, Berne</p> <p>Responsable du service juridique de PROCAP, association suisse des invalides, Bienne</p> <p>Banque Cantonale du Jura (2004)</p>	<p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Immoestate Investment SA, Fribourg <p>Membre de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Conseil de Ville de Porrentruy
	<p>Philippe Jobé Membre de Direction & secrétaire du Conseil d'administration Responsable de la comptabilité</p> <p>Porrentruy Nationalité: CH</p> <p>Formation</p> <p>Diplôme fédéral d'employé de banque</p>	<p>Diverses fonctions auprès de Banque Jurassienne d'Epargne et de Crédit, Bassecourt & Delémont</p> <p>Banque Cantonale du Jura (1979)</p>	<p>Vice-président de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Conseil de fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura <p>Membre de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Conseil de fondation de la Caisse de pensions de la Collectivité ecclésiastique cantonale catholique-romaine de la République et Canton du Jura

	Présentation	Parcours professionnel	Autres activités
 <p>Martine Kohler Membre de Direction Secteur clientèle entreprises & crédits</p> <p>Bassecourt Nationalité : CH</p> <p>Formation Licence ès sciences économiques</p>	<p>Diverses fonctions auprès du Crédit Suisse, Lausanne</p> <p>Banque Cantonale du Jura (1991)</p>	<p>Administratrice de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Société Jurassienne d'Équipement SA, Delémont 	
 <p>Stéphane Piquerez Membre de Direction Secteur clientèle privée et marchés</p> <p>Porrentruy Nationalité : CH</p> <p>Formation Licence ès sciences économiques</p>	<p>Assistant à l'Université de Lausanne</p> <p>Banque Cantonale du Jura (1985)</p>	<p>Vice-président de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Clinique Le Noirmont SA, Le Noirmont <p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Energie du Jura SA, Delémont <p>Membre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseils des Fondations Gérard Burrus « Les Chevrières » et les « Hémionées » - Comité de placement de TSM Compagnie d'Assurances, La Chaux-de-Fonds - Juge assesseur au Conseil de prud'homme 	
 <p>Stéphane Ramseyer Membre de Direction Secteur logistique & administratif</p> <p>Courtemaîche Nationalité : CH</p> <p>Formation Diplôme fédéral d'employé de banque</p>	<p>Diverses fonctions auprès de la Banque Cantonale du Jura (1990)</p>		

Aucun membre de la Direction n'a de fonctions permanentes de direction ou de consultation pour le compte de tiers. Si des membres de la Direction exercent des fonctions officielles et/ou mandats politiques, ils sont mentionnés sous la rubrique « Autres activités ».

4.3. CONTRAT DE MANAGEMENT

La Banque Cantonale du Jura n'a pas conclu de contrat de management avec des sociétés ou des personnes physiques n'appartenant pas au groupe.

5. RÉMUNÉRATIONS, PARTICIPATIONS ET PRÊTS

Voir Annexe aux états financiers, chiffre 3.13, page 64.

6. DROITS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES

6.1. LIMITATION ET REPRÉSENTATION DES DROITS DE VOTE

La BCJ n'a pas de limitation dans ce domaine. Elle se conforme au Code des obligations.

6.2. QUORUM STATUTAIRE

L'Assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actionnaires représentés. Pour les élections, la majorité relative est déterminante au deuxième tour.

Sous réserve des droits de désignation du Gouvernement, le Canton participe à l'élection des administrateurs nommés par l'Assemblée générale au titre de sa participation en qualité d'actionnaire privé.

Selon les statuts, la dissolution de la Banque peut être décidée par l'Assemblée générale réunissant les voix des trois quarts de la totalité du capital-actions, après consultation du Conseil d'administration, et avec l'approbation du Parlement.

6.3. CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale est convoquée par le Conseil d'administration vingt jours au moins avant le jour de la réunion, par avis dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura.

Cette convocation est également publiée dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce et dans les journaux suivants: Le Quotidien Jurassien, Le Franc-Montagnard, Le Temps, la Neue Zürcher Zeitung.

La convocation fixe le délai pour obtenir une carte d'admission et les possibilités de représentation, soit:

- par un autre actionnaire, par la banque dépositaire, par un représentant indépendant ou par la Banque Cantonale du Jura, en qualité de représentante de la société.

6.4. INSCRIPTION À L'ORDRE DU JOUR

Les actionnaires peuvent demander d'inscrire des propositions à l'ordre du jour d'une Assemblée générale, par écrit, et dans un délai de 45 jours avant l'assemblée.

6.5. INSCRIPTIONS AU REGISTRE DES ACTIONS

Le capital social de la BCJ n'est pas constitué d'actions nominatives. La Banque n'a par conséquent pas de registre des actionnaires. La convocation à l'Assemblée générale fixe le délai pour demander une carte d'entrée.

7. PRISE DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE

Néant.

8. ORGANE DE RÉVISION

8.1. DURÉE DU MANDAT DE RÉVISION ET DURÉE DE LA FONCTION DU RÉVISEUR RESPONSABLE

La BCJ a confié le mandat de révision à PricewaterhouseCoopers SA, Lausanne, en 1997. M. Alex Astolfi est réviseur responsable depuis 2003.

8.2. HONORAIRES DES RÉVISEURS	CHF 197'500.- HT
-------------------------------	------------------

8.3. HONORAIRES ADDITIONNELS	NÉANT
------------------------------	-------

8.4. INSTRUMENTS DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE

Notre organe de révision, PricewaterhouseCoopers SA, est agréé par la FINMA. En ce sens, il remplit les exigences fixées. Le réviseur responsable rencontre régulièrement la Direction. De plus, il participe aux séances du Conseil d'administration et de la Commission d'audit qui traitent en particulier du rapport bancaire. Les membres de la Commission d'audit évaluent l'organe de révision externe. Les résultats obtenus sont confrontés à ceux déterminés par la Direction et les écarts éventuels sont éclaircis avec le mandataire.

9. POLITIQUE D'INFORMATION

La politique d'information de la Banque Cantonale du Jura se fonde sur le principe de la transparence à l'égard de ses actionnaires, de ses clients, du marché des capitaux et du public dans le respect légitime des secrets des affaires et bancaires et du droit boursier. Les communiqués de presse et le rapport de gestion constituent les canaux d'information principaux. L'information à la République et Canton du Jura, actionnaire majoritaire, est assurée par les canaux suivants: la présence du représentant du Gouvernement jurassien, avec voix consultative, qui est invité à participer aux séances du Conseil d'administration; la présentation au Gouvernement et à la Commission de gestion des finances de la République et Canton du Jura, dans les jours qui précèdent l'Assemblée générale, du rapport de gestion de la Banque.

Avec la révision partielle de la Loi sur la BCJ acceptée par le Parlement jurassien en mai 2009, la politique d'information envers son actionnaire majoritaire a été redéfinie et déploiera ses effets dès 2010 (voir détails y relatifs en page 22).

MEDIAS

Rapport annuel: il est disponible sous forme imprimée et sur le site Internet de la BCJ. Sur demande, ce document est adressé par courrier.

Site Internet (www.bcj.ch): la rubrique « Relations investisseurs » du site de la Banque met à disposition des actionnaires et investisseurs différentes informations: communiqués de presse, résultats annuels/semestriels, rapport de gestion. Elles se trouvent dans la rubrique « Relations investisseurs » sur le lien « Liste de diffusion ». Le site permet l'inscription en ligne pour recevoir les informations communiquées par la Banque.

Presse: la BCJ publie ses comptes annuels et ses comptes intermédiaires semestriels, avec l'ensemble des autres banques cantonales, dans la FOSC. Les communiqués de presse de la BCJ sont diffusés selon l'actualité et les besoins.

AGENDA

28 avril 2010: Assemblée générale ordinaire à La Croisée des Loisirs à Delémont.

Août 2010: publication des résultats semestriels 2010.

Fin janvier 2011: conférence de presse des résultats annuels 2010.

Début avril 2011: publication du rapport de gestion 2010.

Disponible sur le site Internet www.bcj.ch et dans tous les points de vente de la Banque.

Adresse de contact

Relation avec les investisseurs et la presse
Serge Voisard
Responsable Communication & Marketing
Téléphone +41 (32) 465 13 68
Fax +41 (32) 465 14 95
E-mail serge.voisard@bcj.ch

ORGANISATION DE LA BANQUE



SlowUp Jura

ORGANES DE LA BANQUE AU 31 DÉCEMBRE



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Paul-André Sanglard*,
Dr ès sciences économiques,
Administrateur de sociétés,
Porrentruy

Vice-président

Jean-Jacques Borgeaud,
Directeur retraité, Fiduciaire RéviAjoie Sàrl,
Porrentruy

Membres

Stefan Bichsel,
Directeur général, division Asset Management & Trading,
Banque Cantonale Vaudoise,
Villarepos

Roger Friche,
Directeur-adjoint, division commerciale du CEJEF,
Courgenay

Nicole Gigon*,
Cheffe de l'Office régional de placement (ORP),
Saignelégier

Pierre Godet,
Directeur général retraité,
Banque Cantonale Neuchâteloise,
Neuchâtel

Georges Humard *,
CEO, Humard Automation SA,
Delémont

Florian Lachat,
Consultant en management,
Porrentruy

Vincent Lang*,
Directeur, Louis Lang SA,
Porrentruy

Jean-Bernard Vauclair*,
Ingénieur diplômé ETHZ,
Boncourt

* nommé par le Gouvernement
de la République et Canton du Jura

Représentant du Gouvernement de la République et Canton du Jura avec voix consultative

Charles Juillard,
Ministre des Finances, de la Justice et de la Police,
Porrentruy

Secrétaire

Philippe Jobé,
Membre de direction, Banque Cantonale du Jura,
Porrentruy

COMITÉ DE BANQUE

Président

Paul-André Sanglard

Membres

Jean-Jacques Borgeaud
Jean-Bernard Vauclair

Membres suppléants

Nicole Gigon
Pierre Godet
Florian Lachat

ORGANE DE RÉVISION SELON LA LOI FÉDÉRALE SUR LES BANQUES

PricewaterhouseCoopers SA,
Lausanne

ORGANE DE RÉVISION STATUTAIRE

PricewaterhouseCoopers SA,
Lausanne

RÉVISION INTERNE

Gérald Crelier, responsable
Daniel Jolidon
Fernand Montavon

DIRECTION



DIRECTEUR GÉNÉRAL

Bertrand Valley

MEMBRES DE DIRECTION

Stéphane Ramseyer
Stéphane Piquerez
Philippe Jobé
Ronald Cramatte
Martine Kohler

CADRES

RESPONSABLES DE SUCCURSALES

Benoît Gigandet, Delémont
Yves Meusy, Porrentruy
Jacques Prétat, Saignelégier

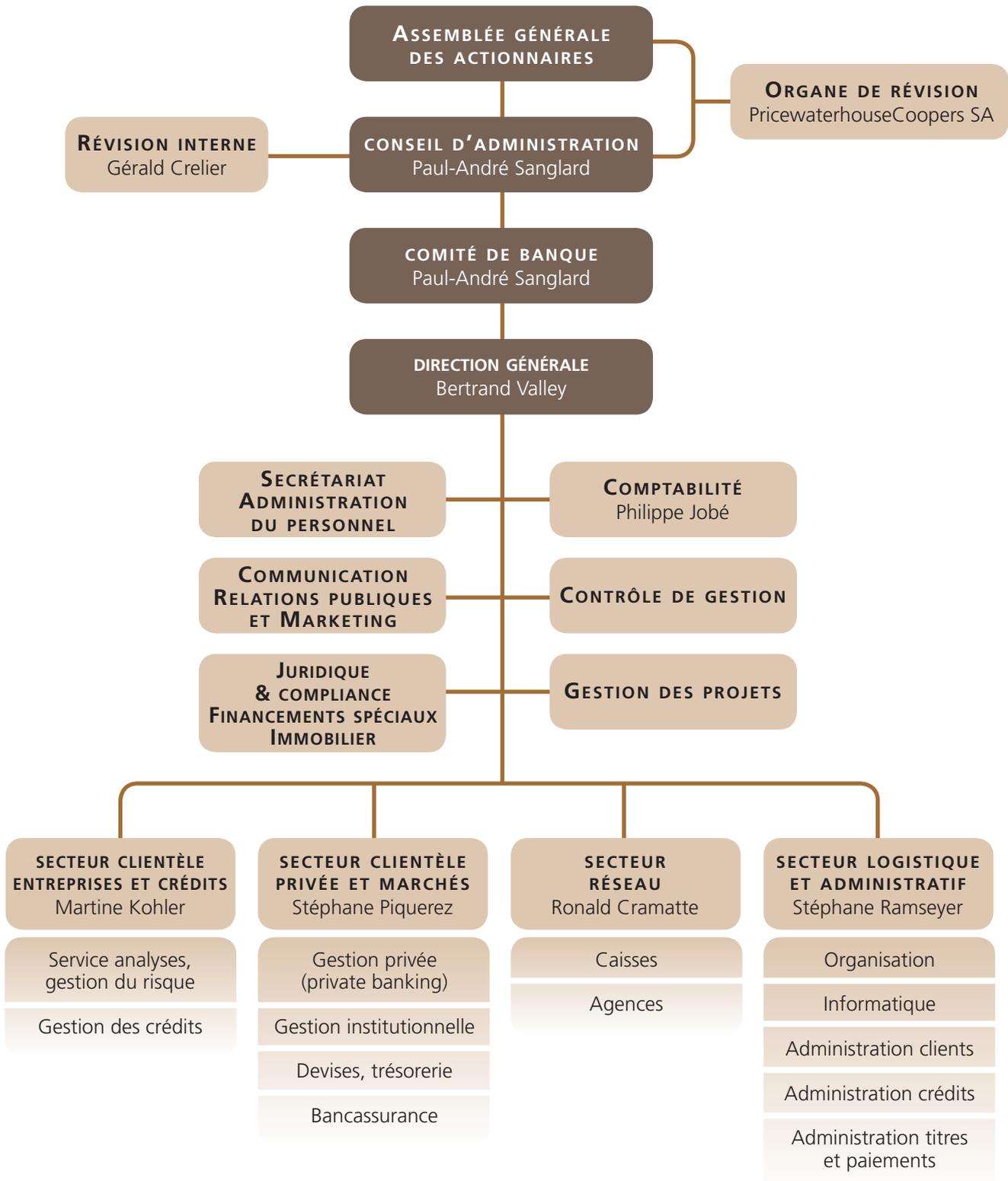
FONDÉS DE POUVOIR

Cyrille Althaus
Daniel Boillat
Francis Bortoli
Patrick Chapuis
Jean-Marc Farine
Jacques Frainier
Christian Frossard
Emmanuel Guélat
Alain Jeannotat
André Lovis
Ivan Missana
Hubert Rérat
Serge Ribeaud
Christophe Surdez
Nathalie Tissier
Florian Tschopp
Claude Vanhouteghem
Alain Varé
Serge Voisard
Franz Wiedemann

MANDATAIRES COMMERCIAUX

Rosalba Acquavia
Grégoire Boillat
Guy Bourquard
Christian Caillet
Michel Chételat
Emmanuel Fleury
Roland Frutiger
Caroline Giammarino
Cyrille Joray
Serge Piquerez
Julie Renggli
Rémy Turberg

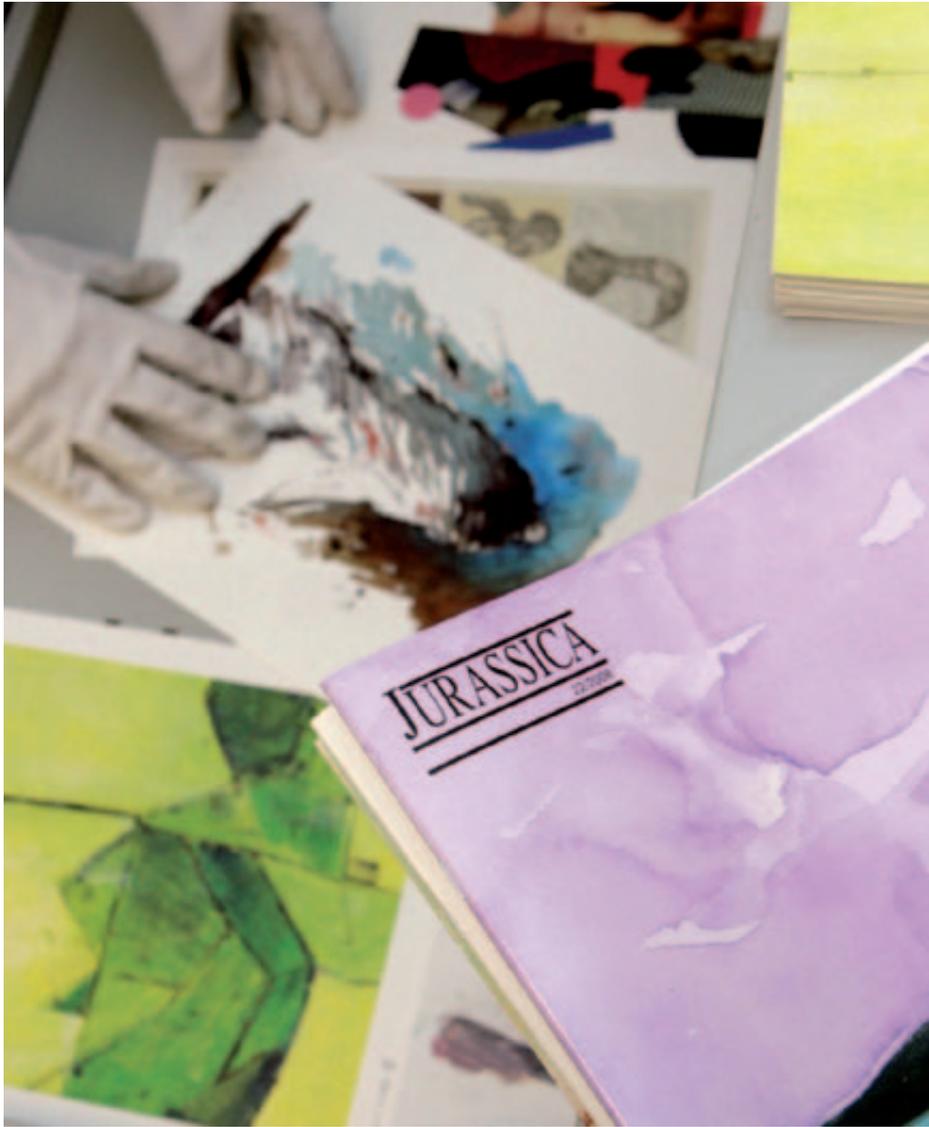
ORGANIGRAMME



COMPTES ANNUELS



Les Jardins du Paradis



Jurassica

COMPTE DE RÉSULTAT

(en CHF)

	Annexe :	2009	2008	Différence
Résultat des opérations d'intérêts	5.1			
Produit des intérêts et des escomptes		45'760'265,56	63'317'467,67	-17'557'202,11
Produit des intérêts et des dividendes des portefeuilles destinés au négoce		121'667,90	114'058,55	7'609,35
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		2'582'913,15	2'461'324,05	121'589,10
Charges d'intérêts		-19'853'958,38	-34'726'478,66	14'872'520,28
<i>(dont rémunération de la garantie de l'Etat)</i>		<i>-197'500,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-197'500,00</i>
Sous-total des opérations d'intérêts		28'610'888,23	31'166'371,61	-2'555'483,38
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service				
Produit des commissions sur les opérations de crédit		637'850,55	678'980,75	-41'130,20
Produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements		8'657'142,37	9'669'616,90	-1'012'474,53
Produit des commissions sur les autres prestations de service		949'181,24	920'795,75	28'385,49
Charges de commissions		-244'006,32	-336'424,24	92'417,92
Sous-total des opérations de commissions et des prestations de service		10'000'167,84	10'932'969,16	-932'801,32
Résultat des opérations de négoce	5.2	2'794'486,27	1'382'364,94	1'412'121,33
Autres résultats ordinaires				
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		0,00	37'088,00	-37'088,00
Produit des participations		408'818,41	239'124,25	169'694,16
Résultat des immeubles		72'786,21	43'657,08	29'129,13
Autres produits ordinaires		1'431'798,30	1'238'932,15	192'866,15
Autres charges ordinaires		-11'200,00	-302'206,35	291'006,35
Sous-total des autres résultats ordinaires		1'902'202,92	1'256'595,13	645'607,79
Résultat brut		43'307'745,26	44'738'300,84	-1'430'555,58
Charges d'exploitation				
Charges de personnel	5.3	-16'610'299,85	-13'380'123,55	-3'230'176,30
<i>dont versement à la Caisse de retraite</i>		<i>-2'800'000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-2'800'000,00</i>
Autres charges d'exploitation	5.4	-11'163'498,71	-11'317'996,99	154'498,28
Sous-total des charges d'exploitation		-27'773'798,56	-24'698'120,54	-3'075'678,02
<i>Sous-total charges d'exploitation opérationnelles 1)</i>		<i>-24'973'798,56</i>	<i>-24'698'120,54</i>	<i>-275'678,02</i>
Bénéfice brut		15'533'946,70	20'040'180,30	-4'506'233,60
<i>Bénéfice brut opérationnel 1)</i>		<i>18'333'946,70</i>	<i>20'040'180,30</i>	<i>-1'706'233,60</i>
Amortissements sur l'actif immobilisé	3.4	-935'570,51	-1'858'263,92	922'693,41
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	3.9	-1'816'663,11	-2'225'745,54	409'082,43
Résultat intermédiaire		12'781'713,08	15'956'170,84	-3'174,457,76
<i>Résultat intermédiaire opérationnel 1)</i>		<i>15'581'713,08</i>	<i>15'956'170,84</i>	<i>-374'457,76</i>
Produits extraordinaires	5.5	947'941,00	353'401,40	594'539,60
Charges extraordinaires	5.5	-2'500'000,00	-4'500'000,00	2'000'000,00
<i>(dont dotation aux Réserves pour risques bancaires généraux)</i>		<i>-2'500'000,00</i>	<i>-4'500'000,00</i>	<i>2'000'000,00</i>
Impôts		-3'398'178,60	-4'057'621,80	659'443,20
Résultat net de l'exercice		7'831'475,48	7'751'950,44	79'525,04

1) sans versement extraordinaire en faveur de la Caisse de retraite BCJ

BILAN AVANT RÉPARTITION DU BÉNÉFICE

ACTIFS

(en CHF)

Annexe :	2009	2008	Différence
Liquidités	42'211'806,99	68'361'508,32	-26'149'701,33
Créances résultant de papiers monétaires	0,00	0,00	0,00
Créances sur les banques	48'317'188,35	102'236'937,55	-53'919'749,20
Créances sur la clientèle 3.1	298'108'542,31	299'839'337,55	-1'730'795,24
Créances hypothécaires 3.1 - 3.6.1	1'422'704'803,07	1'351'454'803,33	71'249'999,74
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce 3.2	4'716'543,95	3'935'030,55	781'513,40
Immobilisations financières 3.2 - 3.6.1	91'872'257,00	92'311'533,00	-439'276,00
Participations 3.2 - 3.3 - 3.4	2'942'619,26	2'704'847,00	237'772,26
Immobilisations corporelles 3.4	11'756'000,00	11'653'000,00	103'000,00
Comptes de régularisation	1'895'356,74	2'605'445,10	-710'088,36
Autres actifs 3.5	27'588'600,80	22'242'702,58	5'345'898,22
Total des actifs	1'952'113'718,47	1'957'345'144,98	-5'231'426,51
Total des créances de rang subordonné	100'000,00	100'000,00	0,00
Total des créances sur les sociétés du groupe et les participants qualifiés	44'548'078,65	30'522'891,40	14'025'187,25
- dont créances sur le canton	44'534'221,25	30'510'000,00	14'024'221,25

PASSIFS

(en CHF)

Annexe :	2009	2008	Différence
Engagements résultant de papiers monétaires	0,00	0,00	0,00
Engagements envers les banques	160'606'893,31	174'693'485,13	-14'086'591,82
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	712'005'281,50	655'514'961,21	56'490'320,29
Autres engagements envers la clientèle	620'449'932,60	651'530'906,22	-31'080'973,62
Obligations de caisse	36'376'000,00	41'960'000,00	-5'584'000,00
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts	3.8 170'000'000,00	190'000'000,00	-20'000'000,00
Comptes de régularisation	6'980'612,17	9'300'539,87	-2'319'927,70
Autres passifs	3.5 33'322'911,11	28'774'034,20	4'548'876,91
Correctifs de valeurs et provisions	3.9 32'535'134,30	31'452'000,00	1'083'134,30
Réserves pour risques bancaires généraux	3.9 - 3.11 63'000'000,00	60'500'000,00	2'500'000,00
Capital social	3.10 - 3.11 42'000'000,00	42'000'000,00	0,00
Propres titres de participation	3.11 -208'811,00	-199'543,00	-9'268,00
Autres réserves	3.11 207'169,60	191'641,95	15'527,65
Réserve légale générale	3.11 66'500'000,00	63'500'000,00	3'000'000,00
Bénéfice reporté	507'119,40	375'168,96	131'950,44
Résultat de l'exercice	7'831'475,48	7'751'950,44	79'525,04
Total des passifs	1'952'113'718,47	1'957'345'144,98	-5'231'426,51
Total des engagements de rang subordonné	0,00	0,00	0,00
Total des engagements envers les sociétés du groupe et les participants qualifiés (sans les prêts octroyés par la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses)	5'966'453,43	14'002'879,25	-8'036'425,82
- dont engagements envers le canton	4'189'331,36	12'742'810,00	-8'553'478,64

OPÉRATIONS HORS BILAN

(en CHF)

- engagements conditionnels	3.1 - 4.1	61'254'848,95	61'262'893,97	-8'045,02
- engagements irrévocables	3.1	26'271'800,00	30'808'530,00	-4'536'730,00
- engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	3.1	3'000'000,00	3'300'000,00	-300'000,00
- crédits par engagement	3.1 - 4.2	0,00	0,00	0,00
- instruments financiers dérivés (valeur nominale des contrats)	4.3	762'335'102,20	689'351'732,65	72'983'369,55
- valeurs de remplacement positives		844'900,10	3'299'809,43	-2'454'909,33
- valeurs de remplacement négatives		29'908'057,66	24'537'683,40	5'370'374,26
- opérations fiduciaires	4.4	206'760,00	2'850'752,50	-2'643'992,50

TABLEAU DE FINANCEMENT

(en milliers de CHF)

	2009		2008	
	Sources de fonds	Emplois de fonds	Sources de fonds	Emplois de fonds
Résultat de l'exercice	7'831		7'752	
Amortissements sur l'actif immobilisé	1'035		1'858	
Correctifs de valeurs et provisions	9'982	8'899	11'254	13'544
Comptes de régularisation actifs	710			820
Comptes de régularisation passifs		2'320		2'048
Autres actifs		5'346		10'434
Autres passifs	4'549		13'196	
Réserves pour risques bancaires généraux	2'500		4'500	
Dividende de l'exercice précédent		4'620		4'500
Solde	26'607	21'185	38'560	31'346
Flux de fonds du résultat opérationnel	5'422		7'214	
Capital social				3'000
Propres titres de participation		9	243	
Autres réserves	16		50	
Solde	16	9	293	3'000
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres	7			2'707
Immobilisations corporelles		938		823
Participations	317	755	52	
Valeurs immatérielles				
Solde	317	1'693	52	823
Flux de fonds des mutations dans l'actif immobilisé		1'376		771
Opérations à moyen et long terme (> 1 an)				
- Engagements envers les banques		5'000	8'000	
- Créances sur les banques				6'294
- Prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts		20'000	5'000	
- Immobilisations financières	439			23'505
- Fonds d'épargne et de placements	56'490		128'867	
- Autres engagements envers la clientèle		10'000		58'730
- Obligations de caisse		5'584	10'053	
- Créances hypothécaires		71'250		35'533
- Créances sur la clientèle	749		29'826	
Opérations à court terme (< 1 an)				
- Engagements envers les banques		9'087		
- Créances sur les banques	53'920			66'849
- Créances sur la clientèle	982			30'819
- Autres engagements envers la clientèle		21'081	80'773	
- Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce		781	1'354	
- Engagements résultant de papiers monétaires				1
- Créances résultant de papiers monétaires			49	
Solde	112'580	142'783	263'922	221'731
Flux de fonds de l'activité bancaire		30'203	42'191	
- Liquidités	26'150			45'927
Total des Sources de fonds	165'670		302'827	
Total des Emplois de fonds		165'670		302'827

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS



Festival du Chant du Gros

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS

1. ACTIVITÉ ET EFFECTIF DU PERSONNEL

Le siège social de la BCJ est à Porrentruy. La Banque est présente dans 11 localités jurassiennes, à savoir : Porrentruy, Alle, Boncourt, Courgenay, St-Ursanne, Delémont, Bassecourty, Courrendlin, Courroux, Saignelégier et Le Noirmont.

L'effectif du personnel converti en emplois à temps complet s'élevait à la fin de l'exercice à 106,3 collaborateurs (exercice précédent : 103,6).

L'activité de la Banque, conformément à ses statuts, traite de toutes les opérations de crédits et de dépôts. Elle exerce son action essentiellement dans le Canton du Jura.

OPÉRATIONS AU BILAN

Les opérations d'intérêts constituent la principale source de revenus de la Banque. Les prêts et crédits sont octroyés en faveur des personnes privées, ainsi que des PME qui constituent l'essentiel du tissu économique jurassien.

Pour son financement à long terme, la BCJ recourt aux différentes possibilités offertes par le marché. Elle est membre de la Centrale de lettres de gage des Banques Cantoniales Suisses et participe donc régulièrement aux emprunts émis par cet organisme.

La BCJ détient un portefeuille de titres dans le cadre de placements à moyen et long terme, enregistré dans les immobilisations financières. Il s'agit principalement de titres à taux d'intérêt fixe, pouvant être escomptés auprès de la BNS, ainsi que pour la mise ou la prise en pension de titres (REPO ou Reverse REPO).

La Banque gère le risque de taux de son bilan notamment par le biais d'instruments financiers dérivés.

OPÉRATIONS DE NÉGOCE

La BCJ exécute pour le compte de sa clientèle l'ensemble des opérations de négoce usuellement proposées par les banques. Elle pratique en outre, pour son propre compte, un négoce de titres.

La BCJ privilégie les titres d'émetteurs de première qualité. Le négoce des matières premières et des marchandises ne fait pas partie de ses activités.

OPÉRATIONS DE COMMISSIONS ET DE PRESTATIONS DE SERVICE

La gestion de fortune, les opérations relatives aux dépôts fiduciaires, le trafic des paiements ainsi que le négoce de titres pour le compte de la clientèle représentent l'essentiel des opérations de commissions et de prestations de service. La Banque propose aussi des produits et des conseils dans le domaine de la bancassurance.

GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

La gestion des risques est basée sur la politique en matière de risques, approuvée par le Conseil d'administration.

Le processus de gestion des risques s'étend de la politique de risque à la gestion au sens étroit (reconnaissance, évaluation et gestion de tous les risques), y compris la surveillance et le contrôle. On peut représenter ce processus et les principaux responsables comme suit :

	Responsabilité principale
Politique	Conseil d'administration
Identification, évaluation et gestion	Direction
Surveillance	Conseil d'administration et Direction
Contrôle	Conseil d'administration et réviseurs internes

Les différents risques font l'objet de limites précises, dont le respect est surveillé en permanence. La gestion des risques est définie à travers les règlements et les circulaires idoines de la Banque. Elle porte sur les risques suivants :

a) Risques de défaillance ;

(clients, contreparties bancaires, gros risques, risques pays, concentration de risques, genre de couverture)

b) Risques de marché ;

(changement de taux d'intérêt, devises, cours de titres, autres risques de marché)

c) Risques de liquidités/refinancement ;

(liquidité de caisse, liquidité globale, approvisionnement, refinancement)

d) Risques opérationnels ;

(exécution de transactions, vérifications de concordance, personnel, relève, pannes de système, juridiques, réputation, contamination, compliance, fiscaux, fraudes internes et externes, pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail, dommages aux biens physiques)

La banque a intégré dans son organisation globale la gestion des risques et le contrôle interne. Elle bénéficie ainsi d'une consolidation de tous les risques encourus. Les contrôles mis en place dans les processus de travail, complétés par les rapports établis par la révision interne et l'analyse par la révision externe, constituent un élément clé pour une gestion efficace des risques et du contrôle interne. Ils ont donc un effet positif sur les processus internes. Ces contrôles garantissent par exemple que les erreurs au niveau des transactions soient détectées et corrigées à temps. Un rapport semestriel est présenté à la Direction, alors que le Conseil d'administration en prend connaissance une fois par année. La présentation au Conseil d'administration repose sur les nouveaux risques décelés durant l'année sous revue, ceux qui se sont avérés, et les menaces qui pourraient se traduire par de nouveaux risques dans un horizon temps défini. Les risques majeurs sont répertoriés avec probabilité de survenance et impact financier.

a) Risques de défaillance

La politique de crédit englobe la totalité des engagements. Ceux-ci pourraient entraîner des pertes si les contreparties se trouvaient dans l'incapacité de rembourser leurs engagements.

a1) Exposition au risque de crédit

La Banque limite les risques de crédit en pratiquant une politique de diversification, en se montrant exigeante sur la qualité des débiteurs, et en se couvrant par le biais de normes d'avances adéquates. La qualité des clients est évaluée selon des critères de solvabilité uniformes. L'organisation des compétences en

matière d'octroi de crédits est centrée sur les risques et se caractérise par des filières de décisions courtes. Il s'agit d'être extrêmement attentif dans le cadre du contrôle des avances accordées aux entités présentant un risque de défaillance accru. C'est pourquoi la Banque procède à une réévaluation, tous les trimestres, de la situation de cette dernière catégorie de débiteurs, de manière à prendre les mesures qui s'imposent, notamment en ce qui concerne l'adaptation du montant des provisions économiquement nécessaires.

a2) Valeur vénale des sûretés

Son système de rating donne à la Banque l'assurance que les conditions proposées à la clientèle sont en adéquation avec les risques. Une actualisation permanente des ratings et une communication régulière avec la clientèle permettent à la Banque d'exercer une surveillance efficace des risques de défaillance pendant toute la durée des crédits. La valeur des garanties fait l'objet de contrôles périodiques par genre de couverture. Pour l'évaluation des biens immobiliers, la Banque a édicté des procédures. Les immeubles de types artisanal, industriel ou les objets particuliers, pour lesquels le financement bancaire dépasse CHF 1 million, font en principe l'objet d'une expertise externe. La «valeur vénale», sur laquelle est basée le montant de l'avance, est déterminée de la façon suivante:

- Maison familiale, appartement en PPE, terrain à bâtir: valeur intrinsèque
- Immeuble locatif: valeur de rendement
- Immeuble commercial, hôtel, restaurant: valeur de rendement et valeur intrinsèque
- Immeuble artisanal ou industriel: valeur de rendement ou valeur intrinsèque
- Immeuble agricole: valeur licite selon la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR)
- Terrain: valeur de marché

La Banque a une bonne connaissance du marché immobilier dans le canton, ce qui lui permet d'apprécier la plausibilité des estimations retenues.

L'endettement est fonction de la capacité du client à assumer le service de la dette ainsi que de la valeur de nantissement des gages retenue par la Banque. Les hypothèques en deuxième rang doivent être amorties.

Des spécialistes en restructuration et en évaluation d'entreprises sont à la disposition de la clientèle et des conseillers pour traiter des questions de nature particulièrement complexe. La gestion centralisée des risques de crédit est assurée par un système moderne d'agrégation et d'analyse des risques de défaillance prenant en compte l'ensemble des secteurs d'activité. Les correctifs de valeurs et les provisions sont réexaminés et réajustés trimestriellement. Pour mesurer et gérer les risques de défaillance, la Banque évalue les clients selon un système de rating comprenant 6 catégories. Ce système permet à la Banque d'appréhender de manière précise les risques propres à chaque crédit et d'en tenir compte de manière adéquate lors de l'élaboration des conditions proposées à la clientèle.

b) Risques de marché

b1) Risque de taux

Les opérations de bilan sont pilotées et surveillées par le comité ALM, dans le cadre de limites fixées annuellement par le Conseil d'administration. Les risques sont notamment couverts par des instruments dérivés dont les contre-parties sont de première qualité.

La Banque dispose d'un logiciel moderne permettant de calculer mensuellement les situations de risques – sensibilité des fonds propres, durations - et de rendement. Elle bénéficie par ailleurs des services d'un institut spécialisé, Almafinaeager. Le risque de taux résulte des déséquilibres entre les volumes et les échéances des positions figurant au bilan. Pour les positions à taux variables (prêts hypothécaires à taux variable, épargne traditionnelle), des modèles de portefeuilles sont utilisés pour répliquer au mieux le rythme et l'ampleur des modifications de la structure des prêts et de l'épargne en fonction de l'évolution des taux du marché. Les mouvements de la courbe de taux ainsi que les changements de comportement de la clientèle sont à l'origine du risque de taux des positions actives et passives. Ces variations affectent directement le produit d'intérêts ou la valeur des fonds propres de la Banque. La Banque surveille deux mesures par rapport au risque de taux au bilan, l'évolution de la marge d'intérêt et l'évolution de la valeur des fonds propres. Pour ce faire, elle évalue les variations de la marge par le biais d'analyses dynamiques et le potentiel de pertes entre un scénario probable et des scénarii de stress. Quand à la mesure de la valeur des fonds propres, elle est évaluée par la durée des affaires actives et passives.

b2) Autres risques de marché

Pour limiter les autres risques de marché, qui sont essentiellement des risques de position sur titres de participations et de devises, la Banque a institué un système de limites. Les positions de négoce font l'objet de contrôles périodiques.

b3) Risques de liquidités / refinancement

Le risque de liquidité résulte de l'obligation de disposer des moyens de pouvoir faire face chaque jour à l'écoulement potentiel pouvant résulter de l'ensemble de ses engagements au passif. La Banque mesure le risque de liquidité sur la base du taux de couverture de la liquidité globale selon les dispositions légales en la matière.

c) Risques opérationnels

Les risques opérationnels représentent l'ensemble des vulnérabilités pouvant entraîner des pertes pour la Banque (défaillances techniques ou humaines, dans les systèmes de contrôle interne, procédures inadéquates, événements externes, etc.). Afin de maîtriser ces risques, la Banque dispose d'un système de contrôle interne qui est régulièrement vérifié par la révision interne. Cette dernière rend compte de ses travaux au Conseil d'administration.

d) Compliance et risques juridiques

Le service juridique contrôle le respect par la Banque des dispositions réglementaires en vigueur ainsi que des devoirs de diligence propres aux intermédiaires financiers. Il suit les développements législatifs en cours relatifs aux activités bancaires. Le service juridique veille également à l'adaptation des directives internes aux nouvelles dispositions législatives et réglementaires.

d1) Externalisation d'activité (outsourcing)

Dans le domaine informatique, la BCI utilise en premier lieu les services de RTC (Real-Time Center) SA, à Berne, auquel elle sous-traite la plupart de ses opérations.

Compte tenu de l'évolution toujours plus complexe des opérations boursières et de ses dérivés, la banque a confié l'administration du service des titres à la Banque Cantonale Bernoise. Par cet outsourcing, la Banque veut maintenir une activité dans ce domaine en s'appuyant sur de hautes compétences reconnues. Ces externalisations font l'objet d'un contrat de service détaillé, conformément aux directives de la Commission fédérale des banques. Afin de garantir la confidentialité des opérations, les collaborateurs du prestataire de service sont tous soumis au secret bancaire.

d2) Système d'information

Les organes supérieurs sont informés régulièrement sur le bilan, la situation de rentabilité, comprenant également les risques, et sur tout autre événement pouvant influencer la marche des affaires.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION

BASE

La tenue de la comptabilité ainsi que les principes comptables et d'évaluation sont conformes au Code des obligations, à la Loi fédérale sur les banques, aux directives régissant l'établissement des comptes de la FINMA ainsi qu'aux exigences du règlement de cotation de la Bourse suisse. La Banque établit et publie un boucllement individuel statutaire conforme aux dispositions régissant l'image fidèle (boucllement individuel combiné). Divers aménagements sont nécessaires afin que le boucllement individuel combiné respecte les prescriptions du droit des sociétés. La Banque ne publie pas de comptes consolidés, les participations majoritaires étant insignifiantes.

SAISIE DES OPÉRATIONS ET INSCRIPTION AU BILAN

Les opérations sont portées au bilan à la date de conclusion. La détermination du résultat est conforme à la durée de l'exercice.

CONVERSION DES TRANSACTIONS ET SOLDES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Le bilan est valorisé au cours du jour de clôture. Le gain ou la perte réalisé est comptabilisé dans le compte de résultat des opérations de négoce.

Principaux cours de conversion utilisés lors du boucllement:

Monnaie	année précédente billets / devises	année en cours billets / devises
EURO	1.4485 / 1.4795	1.4521 / 1.4831
Dollars US	1.0344 / 1.0644	1.0038 / 1.0338
Livres sterling	1.4903 / 1.5303	1.6293 / 1.6693

LIQUIDITÉS, CRÉANCES RÉSULTANT DE PAPIERS MONÉTAIRES, CRÉANCES SUR LES BANQUES ET ENGAGEMENTS AU PASSIF

Les montants sont portés au bilan à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition. Les correctifs de valeurs pour créances compromises figurent au passif du bilan. La partie non échue des escomptes sur les papiers monétaires ainsi que les agios et disagios des propres emprunts sont délimités sur la durée et comptabilisés sous « autres actifs » et/ou « autres passifs ».

PRÊTS (CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE ET CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES)

Les créances compromises, c'est-à-dire les créances pour lesquelles il est peu vraisemblable que le débiteur soit en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des correctifs de valeurs individuels. Les opérations hors bilan telles qu'engagements fermes, garanties et instruments financiers dérivés sont également comprises dans cette évaluation. Une créance est considérée comme compromise lorsque les indices probants rendent les paiements contractuels futurs dus au titre du capital et/ou des intérêts peu vraisemblables ou, au plus tard, lorsque ces paiements sont en retard depuis plus de 90 jours.

Les intérêts échus depuis plus de 90 jours sont dits en souffrance. La Banque les comptabilise directement à la rubrique correctifs de valeurs et provisions. Ce principe est également appliqué pour les intérêts compromis. Lorsque le paiement des intérêts est peu probable et, qu'en conséquence, la délimitation dans le temps devient inutile, la Banque renonce à la comptabilisation des intérêts.

La dépréciation de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et le montant dont la Banque peut escompter la récupération, compte tenu du risque de contrepartie et du produit net de la réalisation des sûretés éventuelles.

Lorsqu'une créance est considérée comme entièrement ou partiellement irrécupérable, elle est amortie par le débit du correctif de valeur correspondant. Les montants récupérés sur les créances amorties sont portés en diminution du besoin de provisions de l'année en cours.

Aucun correctif de valeur n'est constitué par la Banque sur les créances appartenant aux catégories A, B et C. Pour ces créances, le service de la dette est assuré, les sûretés fournies par les clients sont adéquates et les critères de solvabilité sont remplis. Les crédits des catégories E et F sont compromis et font l'objet de correctifs de valeurs individuels. Des correctifs de valeurs forfaitaires à hauteur de 7,5% du montant des créances sont constitués pour les crédits de la catégorie D qui présente un risque latent de perte pour la Banque. Les prêts de cette catégorie ne font pas l'objet de correctifs de valeurs individuels.

Les correctifs de valeurs sont calculés selon un schéma systématique et leurs modifications sont comptabilisées trimestriellement.

Une créance n'est plus considérée comme compromise si les arriérés (capital et intérêts) ont été réglés, le service de la dette a repris normalement, et d'autres critères de solvabilité sont remplis.

OPÉRATIONS DE PRÊTS ET DE MISE EN PENSION DE TITRES

Le montant des liquidités reçu ou donné en garantie des prêts et emprunts de titres est porté au bilan, intérêts courus y compris. Pour les opérations de mise et prise en pension, seuls les montants en argent qui sont échangés figurent au bilan à leur valeur nominale, si la partie cédante conserve économiquement son pouvoir de disposition. La couverture de la valeur de marché des titres reçus est contrôlée tous les jours. Le produit ou la charge d'intérêts est délimité sur la durée des transactions sous-jacentes.

Les ventes de titres assorties d'une obligation de rachat (Repurchase) et les acquisitions de titres assortis d'une obligation de revente (Reverse Repurchase) sont assimilées à des opérations de financement garanti.

TITRES ET MÉTAUX PRÉCIEUX DESTINÉS AU NÉGOCE

Ces valeurs sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et corrigées à la date du bilan selon les cours du marché. Seuls des titres cotés sur des marchés officiels peuvent être acquis. Les gains et pertes de cours sont comptabilisés dans le résultat des opérations de négoce. La Banque ne calcule pas les frais de refinancement de ce portefeuille.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de créances figurant sous cette rubrique sont détenus à long terme, c'est-à-dire en principe jusqu'à l'échéance. Le montant porté au bilan correspond à l'évaluation selon l'«accrual method». Les agios et disagios correspondants sont délimités sur la durée restante et sont imputés au résultat des opérations d'intérêts. Les gains et pertes résultant des opérations d'intérêts aliénées avant l'échéance ou remboursées par anticipation sont délimités sur la durée résiduelle de l'opération, c'est-à-dire jusqu'à l'échéance initialement prévue. Les dépréciations de valeur pour raison de solvabilité, de même que les reprises subséquentes, sont comptabilisées sous la rubrique «Autres charges ordinaires» ou «Autres produits ordinaires».

Les titres de participation sont enregistrés aux prix d'acquisition. Ils sont évalués en fin d'exercice selon le principe de la valeur la plus basse correspondant au montant le moins élevé résultant de la comparaison du coût d'achat et de la valeur de liquidation.

Les immeubles repris dans les opérations de crédit et destinés à la revente sont inscrits au bilan lors de l'acquisition à la valeur de rendement effectif ou théorique ajusté. Ils sont évalués en fin d'exercice selon le principe de la valeur la plus basse. Les adaptations nécessaires figurent sous la position «Autres charges ordinaires».

PARTICIPATIONS

Les participations jusqu'à CHF 20'000.- sont amorties totalement l'année de leur acquisition. Les plus importantes sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition compte tenu des amortissements nécessaires en cas d'évaluation inférieure.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les machines, le mobilier et les installations sont amortis selon leur durée de vie économique. Les immeubles abritant totalement ou partiellement des locaux destinés à l'activité bancaire sont portés au bilan à leur coût d'acquisition diminué d'un amortissement en fonction du degré de vétusté. Les amortissements sont effectués selon un plan s'étendant sur toute la durée d'utilisation prévue de l'immobilisation.

Une actualisation des valeurs comptables avec les durées de vies économiques effectives est calculée régulièrement. En cas d'écart, les amortissements sont adaptés par le compte «Amortissements sur l'actif immobilisé».

Les durées de vies économiques suivantes sont utilisées:

Immeubles à l'usage de la banque	max. 50 ans
Matériel informatique, machines et installations	max. 5 ans
Mobilier	max. 8 ans
Software	amorti l'année d'acquisition

VALEURS INCORPORELLES

Le bilan de la Banque ne contient pas de valeurs incorporelles.

ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE

Le personnel de la Banque Cantonale du Jura est assuré, au sens de la Loi sur la Prévoyance professionnelle, auprès du Fonds de Prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura. Les cotisations de l'employeur sont comptabilisées comme charges de personnel.

IMPÔTS

La Banque impute les impôts dans la période où le revenu est acquis. Les impôts dus au titre du bénéfice courant et du capital imposable sont comptabilisés au passif du bilan sous la rubrique «compte de régularisation».

La BCJ paie des impôts cantonaux, communaux, ecclésiastiques et l'impôt fédéral direct.

ENGAGEMENTS CONDITIONNELS, ENGAGEMENTS IRRÉVOCABLES, ENGAGEMENTS DE LIBÉRER ET D'EFFECTUER DES VERSEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

La présentation de ces éléments dans les opérations hors bilan se fait à la valeur nominale. Pour les risques prévisibles, la Banque constitue des provisions au passif du bilan.

CORRECTIFS DE VALEURS ET PROVISIONS

En application du principe de prudence, la Banque constitue des correctifs de valeurs et des provisions individuels pour tous les risques de perte reconnaissables. Les correctifs de valeurs et provisions qui, au cours d'une période comptable, ne sont plus économiquement nécessaires sont dissous et portés au compte de résultat.

Les correctifs de valeurs forfaitaires pour risques de défaillance de même que les provisions destinées à la couverture des autres risques sont portés au passif du bilan à la rubrique « Correctifs de valeurs et provisions ».

PROPRES TITRES DE CRÉANCES ET DE PARTICIPATION

Les propres titres de créances, obligations de caisse et titres du marché monétaire sont compensés avec les positions du passif correspondantes.

La position en propres titres de participation est portée en déduction des fonds propres, à concurrence des coûts d'acquisition, sous une rubrique distincte. Les dividendes et les résultats des aliénations ultérieures sont directement attribués aux « Autres réserves ».

RÉSERVES POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées dans le but de couvrir les risques latents sur l'activité bancaire. Elles sont considérées comme fonds propres au sens de l'Ordonnance d'exécution de la Loi sur les banques.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Face aux risques de taux d'intérêts, la Banque traite des instruments dérivés. Les valeurs de remplacement sont comptabilisées sous autres actifs (valeurs positives) ou autres passifs (valeurs négatives). Les contrats ouverts, avec indication des montants des sous-jacents, sont présentés dans les opérations hors bilan et dans l'annexe.

Opérations de négoce

Les instruments utilisés dans le cadre des opérations de négoce sont évalués à leur juste valeur. Celle-ci découle soit du prix résultant d'un marché efficient et liquide, soit du prix offert par les teneurs du marché. Les résultats réalisés et non réalisés sont portés au compte de résultat des opérations de négoce.

Opérations de couverture

Le résultat des dérivés que la Banque utilise dans le cadre de la gestion structurelle du bilan pour gérer les risques de taux est attribué de façon identique aux opérations couvertes. L'écart entre les valeurs de remplacement positives et négatives est présenté dans le compte de compensation, c'est-à-dire sous « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

Lorsque des contrats sont liquidés avant l'échéance, les gains et pertes réalisés sont délimités sur la durée résiduelle, c'est-à-dire jusqu'à l'échéance prévue à l'origine du contrat.

Les effets de couverture ainsi que les buts et stratégies visés par des opérations de couverture sont documentés lors de la conclusion des opérations. La Banque vérifie périodiquement l'efficacité de la couverture. Les opérations ne remplissant plus ou que partiellement leur fonction initiale sont assimilées, pour leur fraction excédentaire, à des opérations de négoce et traitées comme telles.

CHANGEMENTS DE PRINCIPES COMPTABLES

Néant.

3. INFORMATIONS SE RAPPORTANT AU BILAN

(en milliers de CHF)

3.1. APERÇU DES COUVERTURES DES PRÊTS ET DES OPÉRATIONS HORS BILAN

	NATURE DES COUVERTURES			
	Garanties hypothécaires	Autres garanties	En blanc	Total
PRÊTS				
Créances sur la clientèle	18'516	36'335	243'257	298'108
<i>dont envers des Collectivités de droit public</i>			153'400	153'400
Créances hypothécaires	1'413'843	8'862		1'422'705
<i>dont immeubles d'habitation</i>	1'073'645	8'862		1'082'507
<i>dont immeubles commerciaux</i>	89'393			89'393
<i>dont artisanat et industrie</i>	153'325			153'325
<i>dont autres</i>	97'480			97'480
Total des prêts				
Exercice de référence	1'432'359	45'197	243'257	1'720'813
Exercice précédent	1'377'465	37'769	236'060	1'651'294
HORS BILAN				
Engagements conditionnels	639	7'447	53'169	61'255
Engagements irrévocables	17'486		8'786	26'272
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			3'000	3'000
Crédits par engagements			0	0
Total hors bilan				
Exercice de référence	18'125	7'447	64'955	90'527
Exercice précédent	21'253	15'642	58'477	95'372
	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Correctifs de valeurs individuels
PRÊTS COMPROMIS				
Exercice de référence	83'263	54'840	28'423	28'423
Exercice précédent	84'071	57'097	26'974	26'974

3.2. RÉPARTITION DES PORTEFEUILLES DE TITRES ET DE MÉTAUX PRÉCIEUX DESTINÉS AU NÉGOCE, DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES ET DES PARTICIPATIONS

PORTEFEUILLES DE TITRES ET DE MÉTAUX PRÉCIEUX DESTINÉS AU NÉGOCE

	Exercice de référence	Exercice précédent
- Titres de créance	2'773	2'629
- cotés	2'773	2'629
- Titres de participation	1'911	1'275
- Métaux précieux	33	31
Total des portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	4'717	3'935

	Valeur comptable		Juste valeur	
	Exercice de référence	Exercice précédent	Exercice de référence	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Titres de participation	1'167	1'131	1'543	1'366
<i>dont participations qualifiées</i>	0	0	0	0
Titres de créance	89'865	90'780	92'953	93'115
<i>dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance</i>	89'865	90'780	92'953	93'115
Immeubles	840	401	840	401
Total des immobilisations financières	91'872	92'312	95'336	94'882
<i>dont titres admis en pension selon les dispositions sur les liquidités</i>	67'814	68'745		

PARTICIPATIONS

	Exercice de référence	Exercice précédent
avec valeur boursière	44	44
sans valeur boursière	2'899	2'661
Total des participations	2'943	2'705

3.3. PARTICIPATIONS ESSENTIELLES

PARTICIPATIONS MAJORITAIRES

SOCIÉTÉ :	CAPITAL-ACTIONS	POURCENTAGE DÉTENU
Immobestate Inv. SA, Fribourg, Société immobilière	50	100
SDEJ (Société pour le développement de l'économie jurassienne), Delémont	2'000	50

Les sociétés dominées étant insignifiantes dans l'optique des objectifs visés par les comptes consolidés, la Banque n'établit pas de comptes consolidés.

AUTRES PARTICIPATIONS

La Banque possède des participations minoritaires dans les sociétés communes aux banques cantonales suisses, dont les parts sont déterminées en fonction de l'importance des établissements membres :

- Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses, Zurich
- Caleas SA, Zurich
- Swissca Holding SA, Berne
- ADUNO Holding SA, Zurich

La BCJ détient également des participations minoritaires dans les sociétés suivantes :

- Real-Time Center SA, Berne
- Energie du Jura SA, Delémont
- Régiotech SA, Porrentruy
- Clinique du Noirmont SA, Le Noirmont
- Société Jurassienne d'Équipement SA, Delémont
- Cofidep SA, Porrentruy
- Finarbit SA, Küsnacht
- Six Group AG, Zurich
- Centre de Loisirs des Franches-Montagnes SA, Saignelégier
- Aérodrome du Jura, Bressaucourt - Porrentruy

3.4. PRÉSENTATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'exercice précédent	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Valeur comptable à la fin de l'exercice de référence
PARTICIPATIONS							
Participations majoritaires *	1'000	-1'000	0				0
Participations minoritaires	4'927	-2'222	2'705	755	-317	-200	2'943
Total des participations	5'927	-3'222	2'705	755	-317	-200	2'943
IMMEUBLES							
- immeubles à l'usage de la banque	12'011	-4'855	7'156			-171	6'985
- autres immeubles	6'893	-3'425	3'468			-103	3'365
Autres immobilisations corporelles **	2'597	-1'568	1'029	938		-561	1'406
Total des immobilisations corporelles	21'501	-9'848	11'653	938	0	-835	11'756
Valeurs immatérielles	0	0	0	0	0	0	0

Valeur d'assurance incendie:

- des immeubles (y.c. les immeubles figurant sous immobilisations financières, réf. 3.2)	28'824
- des autres immobilisations corporelles	12'250

* L'impact d'une utilisation de la méthode de mise en équivalence sur les participations dans lesquelles la Banque a une influence significative est nul.

** Selon durée de vie économique

La Banque n'a pas d'engagements de leasing.

Le montant des amortissements des immobilisations corporelles correspond aux amortissements planifiés.

3.5. AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

	Exercice de référence		Exercice précédent	
	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
Valeurs de remplacement des instruments financiers (contrats pour propre compte)				
- portefeuilles destinés au négoce	105	95	2'399	2'364
- gestion du bilan	740	29'813	901	22'173
Compte de compensation	21'176		16'811	
Impôts indirects	417	2'269	385	3'501
Comptes de règlement	1'036	286	51	
Autres divers	4'115	860	1'696	736
Total	27'589	33'323	22'243	28'774

3.6.1. MONTANT TOTAL DES ACTIFS MIS EN GAGE OU CÉDÉS EN GARANTIE DE PROPRES ENGAGEMENTS AINSI QUE DES ACTIFS QUI FONT L'OBJET D'UNE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Montant des créances hypothécaires affecté à la couverture exigée pour les emprunts auprès de la Centrale de lettres de gage des Banques cantonales suisses

	Valeur comptable	Engagements
- Exercice de référence	200'628	170'000
- Exercice précédent	202'679	170'000

Dépôt de couverture BNS pour facilités de resserrements de liquidités

	Valeur comptable	Limite	Engagement
- Exercice de référence	11'032	10'000	0
- Exercice précédent	11'009	10'000	0

3.6.2. OPÉRATIONS DE PRÊT ET DE PENSION EFFECTUÉES AVEC DES TITRES

	Exercice de référence	Exercice précédent
Prétentions découlant de la mise en gage de « cash » lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension	0	50'000
Engagement découlant du « cash » reçu lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension	0	0
Titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opération de mise en pension	0	0
- dont titres pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	0	0
Titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	0	50'998
- dont titres ci-dessus aliénés ou remis à un tiers en garantie	0	0

3.7. ENGAGEMENTS ENVERS L'INSTITUTION DE PRÉVOYANCE

	Exercice de référence	Exercice précédent
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	1'743	4'077
Autres engagements envers la clientèle	3'113	4'234
Total des engagements envers la propre institution de prévoyance	4'856	8'311

3.7.1. INSTITUTION DE PRÉVOYANCE

Le personnel de la Banque Cantonale du Jura est assuré, au sens de la Loi sur la Prévoyance professionnelle, auprès du Fonds de Prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura. L'organisation, la gestion et le financement de cette Caisse sont régis par la Loi (LPP), les statuts et le règlement en vigueur. Il s'agit d'une caisse en primauté des cotisations. L'affiliation à la Caisse de retraite est obligatoire pour tous les employés dont le salaire atteint le minimum LPP. Les administrateurs de la Banque font partie intégrante du cercle des assurés pour le revenu obtenu dans le cadre des activités de la Banque et pour autant que les indemnités annuelles atteignent le minimum LPP. Tous les assurés ont droit aux prestations de retraite dès leur 62^e anniversaire. Moyennant une réduction de leur rente, les assurés ont toutefois la possibilité de partir en retraite anticipée dès l'âge de 58 ans. Le Fonds de prévoyance assure un pont AVS entre l'âge de la retraite et l'âge AVS. L'employeur verse une cotisation extraordinaire unique au moment de l'ouverture du droit à la rente Pont AVS pour le financement de la part acquise par l'assuré à partir du 01.01.2006.

3.7.2. AVANTAGES ÉCONOMIQUES PROVENANT D'UN EXCÉDENT DE COUVERTURE / DÉCOUVERT

	31.12.2008	31.12.2007
Les derniers comptes annuels révisés du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura (établis selon la norme de la Swiss GAAP RPC 26) font apparaître un degré de couverture de:	86.5 %	100.6 %

- Les réserves de fluctuation de valeur dans les comptes de l'institution de prévoyance ont été totalement dissoutes au terme du bouclage de l'exercice 2008.
- La baisse sensible du taux de couverture entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008 provient de la chute des cours boursiers durant le 4^e trimestre de 2008. Le Conseil de fondation a pris des mesures d'assainissement en vue de retrouver rapidement un taux de couverture suffisant. L'effort nécessaire est pris en charge paritairement entre l'employeur et les affiliés. Compte tenu de la situation, l'employeur a versé sa part sous forme de réserves de cotisations à hauteur de CHF 2,8 millions en 2009, dont CHF 2,350 millions incluant une déclaration de renonciation à leur utilisation (le Fonds de prévoyance et la BCJ ont signé une convention réglant les modalités du transfert dans le compte des cotisations ordinaires de l'employeur, l'utilisation de celui-ci et une durée maximale) et CHF 0,450 million au titre du déficit constaté et contribution paritaire de l'employeur à l'effort d'assainissement.
- Le Conseil d'administration de la BCJ considère que les éventuels exercices bénéficiaires des prochaines années seront utilisés pour combler l'excédent de sous-couverture d'une part et pour reconstituer la réserve de fluctuation de cours à l'objectif défini par le Conseil de fondation d'autre part. Dès lors, il n'en résulterait aucun avantage économique pour l'employeur.
- Au 31.12.2009, la situation financière du Fonds de prévoyance s'est améliorée par le déploiement des mesures prises et du résultat positif de l'exercice, mais reste en sous-couverture.

3.7.3. RÉSERVES DE COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR

La BCJ a versé, en 2005, CHF 1 million au titre de réserve extraordinaire de cotisations avec renonciation à leur utilisation. Compte tenu de l'évolution de la situation survenue en 2008 et des mesures prises en 2009, la BCJ a renoncé définitivement à ce montant. De plus, elle a versé une nouvelle contribution de CHF 2,350 millions au titre de réserve extraordinaire de cotisations avec renonciation à leur utilisation.

En application de la norme Swiss GAAP RPC 16, le montant de CHF 2,350 millions a été comptabilisé à l'actif et totalement provisionné.

3.7.4. RISQUE DE DÉFICIT ET CONTRIBUTION PARITAIRE DE L'EMPLOYEUR À L'EFFORT D'ASSAINISSEMENT

La BCJ a versé une contribution de CHF 0,450 million au titre du risque encouru par la situation financière du Fonds de prévoyance. Elle représente la contribution paritaire de la banque à l'effort consenti par les assurés.

Cette somme a été également activée dans les comptes de la banque et totalement provisionnée par charges de personnel.

3.8. PRÉSENTATION DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES EN COURS

	Exercice de référence	Exercice précédent
Taux variable 2003 / 2009 créances comptables à long terme	0	20'000
Emprunts auprès des établissements de lettres de gage	170'000	170'000
- taux moyen	2,87 %	2,90 %

Aperçu des échéances	<= 1 an	>1 an à <= 2 ans	>2 ans à <= 3 ans	>3 ans à <= 5 ans	>5 ans	Total
Exercice de référence	20'000	15'000	19'000	40'000	76'000	170'000
Exercice précédent	30'000	20'000	15'000	44'000	81'000	190'000

3.9. PRÉSENTATION DES CORRECTIFS DE VALEURS ET PROVISIONS / RÉSERVES POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

	Etat à la fin de l'exercice précédent	Utilisations conformes à leur but	Recouvrements, intérêts compromis, différences de change	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions au profit du compte de résultat	Etat à la fin de l'exercice de référence
Correctifs de valeurs et provisions pour risques de défaillance (risques de recouvrement et risques-pays)	30'327	-1'293	537	9'113	-7'415	31'269
Correctifs de valeurs et provisions pour autres risques d'exploitation	146	-84	0	82	0	144
Provisions pour engagements de prévoyance	1'000	-1'000	0	2'800	0	2'800
Autres provisions	979	-107	0	250	0	1'122
Total des correctifs de valeurs et provisions	32'452	-2'484	537	12'245	-7'415	35'335
à déduire : correctifs de valeurs compensés directement à l'actif	-1'000					-2'800
Total des correctifs de valeurs et provisions selon bilan	31'452					32'535
Réserves pour risques bancaires généraux	60'500	0	0	2'500	0	63'000

3.10. PRÉSENTATION DU CAPITAL SOCIAL ET INDICATION DES PROPRIÉTAIRES DE CAPITAL DÉTENANT DES PARTICIPATIONS DE PLUS DE 5 % DES DROITS DE VOTE

(réf. Gouvernance d'entreprise, points 1.2, 2.1 et 2.4)

Capital social	Valeur nominale totale	Nombre de titres au porteur	Capital donnant droit au dividende
Exercice de référence	42'000	3'000'000 valeur nominale CHF 14.–	42'000
Exercice précédent	42'000	3'000'000 valeur nominale CHF 14.–	42'000

L'action est cotée à la SIX, sous le No ISIN CH0032991348

Dernière modification du capital-actions: 2008 - réduction de la valeur de nominale de CHF 15.– à CHF 14.–.

Chaque action donne droit à une voix aux assemblées générales.

Capital autorisé ou conditionnel:

Selon l'art 6 des statuts, la Banque peut procéder à des augmentations de capital autorisées ou conditionnelles de capital aux conditions fixées par le Code des obligations. Cette possibilité n'est pas utilisée.

Représentation du Gouvernement cantonal:

Dans la mesure où aucun de ses membres n'est administrateur, le Gouvernement est invité à se faire représenter aux séances du Conseil d'administration.

A ce titre, Monsieur **Charles Juillard**, Ministre des Finances, de la Justice et de la Police, a représenté le Gouvernement jurassien.

Art. 6 de la Loi sur la Banque Cantonale du Jura:

« Le Canton du Jura garantit les engagements de la Banque dans la mesure où les fonds propres de cette dernière n'y suffisent pas. »

Propriétaires importants de capital:

- Participation de la République et Canton du Jura (55,66 %) dont participation majoritaire légale (51 %).
- Participation de la Banque Cantonale Neuchâtelaise (9,22 %).
- Participation de la Banque Cantonale de Zurich (7,62 %).
- Participation de la Banque Cantonale Vaudoise (4,84 %).

Par ailleurs, 4 autres banques cantonales détiennent environ 9,3 % du capital, aucune n'atteignant 3 %.

Ainsi, globalement, les banques cantonales détiennent environ 31 % du capital.

3.11. JUSTIFICATION DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres au début de l'exercice de référence	Avant répartition du bénéfice	Après répartition du bénéfice
Capital social	42'000	
Réserve légale générale	63'500	
Réserves pour risques bancaires généraux	60'500	
Autres réserves	192	
Bénéfice de l'exercice	8'127	
moins propres titres de participation	-200	
Total des capitaux propres au début de l'exercice de référence	174'119	
Dividende prélevé sur le bénéfice de l'exercice précédent	-4'620	
Achats de propres titres de participation (au prix d'achat) *	-111	
Ventes de propres titres de participation (au prix d'achat) **	102	
Gain d'aliénation de propres titres de participation	15	
Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux	2'500	
Bénéfice de l'exercice de référence	7'831	
Total des capitaux propres à la fin de l'exercice de référence	179'836	175'216
dont capital social	42'000	42'000
dont réserve légale générale	66'500	70'000
dont réserves pour risques bancaires généraux	63'000	63'000
dont autres réserves	207	207
dont résultat au bilan	8'338	218
moins propres titres de participation	-209	-209
 PROPRES TITRES DE PARTICIPATION		
	Nombre de titres	Prix moyen
Stock au 01.01.2009	3'535	
- Achats (*)	1'854	59.95
- Ventes (**)	-1'765	64.65
Stock au 31.12.2009	3'624	

La Banque établit l'exigence des fonds propres selon les nouvelles règles de Bâle II dès le 1^{er} janvier 2008.

FONDS PROPRES EXIGIBLES ET FONDS PROPRES EXISTANTS

	<i>Méthode utilisée</i>	Exercice de référence	Exercice précédent
Présentation des fonds propres pouvant être pris en compte			
Fond propres de bases bruts		175'425	169'699
- propres titres en portefeuille		-209	-200
Sous-total		175'216	169'499
- éléments à déduire des fonds propres de base		-1'797	-1'549
= Fonds propres pouvant être pris en compte		173'419	167'950
Présentation des fonds propres requis			
Risques de crédit	<i>standard suisse</i>	80'063	80'579
Risques non liés à des contreparties		3'362	3'106
Risques de marché	<i>de minimis</i>	323	207
- dont sur instruments de taux d'intérêts		0	0
- dont sur titres de participations		0	0
- dont sur devises et métaux précieux		323	207
- dont sur matières premières		0	0
Risques opérationnels	<i>indicateur de base</i>	6'481	6'482
= Total avant allègements		90'229	90'374
- Allègements de fonds propres en faveur des banques cantonales avec garantie de l'Etat		-11'026	-11'053
- Allègements pour correctifs de valeur et provisions au passif		-2'023	-1'946
= Total des fonds propres requis		77'180	77'375
Surplus de fonds propres		96'239	90'575
Taux de couverture en %		225	217
Taux de couverture en % sans la déduction pour banque cantonale		197	190

3.12. STRUCTURE DES ÉCHÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT ET DES FONDS ÉTRANGERS

	À VUE	DÉNONÇABLE	DURÉE D'ÉCHÉANCE			RÉSIDUELLE dans plus de 5 ans	immobilisé	TOTAL
			jusqu'à 3 mois	de 3 à 12 mois	+ 1 an à 5 ans			
ACTIF CIRCULANT								
Liquidités	42'212							42'212
Créances sur les banques	7'363	6'015	34'709	230				48'317
Créances sur la clientèle	4'425	81'961	14'490	31'722	142'447	23'064		298'109
Créances hypothécaires	1'153	223'948	43'111	165'547	721'396	267'550		1'422'705
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	4'716							4'716
Immobilisations financières	12'187			9'503	67'845	1'497	840	91'872
Total de l'actif circulant								
Exercice de référence	72'056	311'924	92'310	207'002	931'688	292'111	840	1'907'931
Exercice précédent	84'061	528'789	96'215	149'428	768'787	289'327	1'532	1'918'139
FONDS ÉTRANGERS								
Engagements envers les banques	2'315		45'000	65'292	48'000			160'607
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements		707'136	4'869					712'005
Autres engagements envers la clientèle	261'323	15'000	113'097	131'930	89'100	10'000		620'450
Obligations de caisse			4'081	9'843	18'561	3'891		36'376
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts			5'000	15'000	74'000	76'000		170'000
Total des fonds étrangers								
Exercice de référence	263'638	722'136	172'047	222'065	229'661	89'891	0	1'699'438
Exercice précédent	234'986	659'914	248'248	223'689	238'460	108'402	0	1'713'699

3.13. CRÉANCES ET ENGAGEMENTS ENVERS LES SOCIÉTÉS LIÉES, AINSI QUE DES CRÉDITS AUX ORGANES

SOCIÉTÉS LIÉES

	Exercice de référence	Exercice précédent
Créances sur des sociétés liées	2'058	1'750
Engagements envers des sociétés liées	39'112	92'336

Les prestations fournies (taux d'intérêt, opérations sur titres, trafic des paiements, octroi de crédits, rémunération de dépôts) sont facturés aux mêmes tarifs que s'il s'agissait de parties tierces.

ORGANES DE LA BANQUE : CRÉDITS ET PRÊTS, RÉMUNÉRATION ET PARTICIPATIONS

Nom	Fonction	Rémunération		Charges sociales	Nombre d'actions détenues	Prêts*** en milliers
		fixe	variable**			
Conseil d'administration						
M. Sanglard	Président *	118'950		24'298	3'000	1'405
M. Borgeaud	Vice-président *	51'900		8'173	400	891
M. Bichsel	Membre	7'069				
M. Friche	Membre	11'150		675	40	375
Mme Gigon	Membre	10'750		650	20	170
M. Godet	Membre	7'850		152		
M. Humard	Membre	8'250		499	80	
M. Lachat	Membre	8'300		502		
M. Lang	Membre	12'100		732		
M. Vauclair	Membre *	36'200		4'397	100	666
Total		272'519		40'078	3'640	3'507
Direction						
M. Valley	Directeur général	224'416	70'000	67'027	150	
M. Cramatte	Membre de Direction				5	
M. Jobé	Membre de Direction				360	
Mme Kohler	Membre de Direction				120	
M. Piquerez	Membre de Direction				240	590
M. Ramseyer	Membre de Direction				200	
Total		930'455	241'000	247'840	1'075	2'823

* Membres du Comité de banque

** A valoir sur l'exercice, mais versées en 2010

*** Il s'agit de prêts garantis principalement par des cédules hypothécaires

Par ailleurs, la BCJ compte des prêts consentis à 2 anciens membres de la Direction pour un montant total de CHF 445'000, aux conditions fixées pour le personnel (cf ci-après).

- Les administrateurs perçoivent des indemnités fixes et des jetons de présence. Aucune rémunération n'est versée par rapport à la performance. Le Conseil d'administration est compétent pour la fixation des rétributions. Les administrateurs de la Banque font partie intégrante du cercle des assurés du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura, pour le revenu obtenu dans le cadre des activités de la Banque et pour autant que les indemnités annuelles atteignent au moins le montant minimum fixé dans le Règlement.
- La Banque a versé CHF 2'200.– d'indemnités contractuelles à M. Olivier Cavaleri, qui a quitté le Conseil d'administration à fin janvier 2009.

- La BCJ a versé CHF 25'824.– d'honoraires additionnels à M. Florian Lachat, administrateur.
- Les membres du Conseil d'administration n'ont pas droit à des conditions particulières. Les membres de la Direction ainsi que l'ensemble du personnel, y compris les retraités, bénéficient d'un taux de faveur de 1 % par rapport au taux de base sur les avances à taux variable accordées par la Banque. En ce qui concerne les prêts fermes, le taux appliqué est de 1/2 % supérieur au taux du marché interbancaire.
- La BCJ n'a pas de crédits ou de prêts non conformes à la pratique du marché consentis aux proches des membres du Conseil d'administration et de la Direction.

3.14. PRÉSENTATION DE LA RÉPARTITION DES ACTIFS ET DES PASSIFS ENTRE LA SUISSE ET L'ÉTRANGER

ACTIFS	Exercice de référence		Exercice précédent	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Liquidités	42'212		68'362	
Créances résultant de papiers monétaires				
Créances sur les banques	41'792	6'525	93'021	9'216
Créances sur la clientèle	297'479	630	299'315	524
Créances hypothécaires	1'422'705		1'351'455	
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	2'093	2'624	1'927	2'008
Immobilisations financières	58'076	33'796	58'707	33'604
Autres postes de l'actif	44'182		39'206	
Total des actifs	1'908'539	43'575	1'911'993	45'352
PASSIFS				
Engagements envers les banques	107'419	53'188	105'887	68'813
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	674'057	37'948	620'252	35'262
Autres engagements envers la clientèle	613'269	7'181	645'234	6'297
Autres postes du passif	459'052		475'606	
Total des passifs	1'853'797	98'317	1'846'973	110'372

3.15. PRÉSENTATION DE LA RÉPARTITION DU TOTAL DES ACTIFS PAR PAYS OU GROUPE DE PAYS

	Exercice de référence		Exercice précédent	
	Valeur absolue	Part en %	Valeur absolue	Part en %
Europe occidentale	35'517	1.82	41'161	2.10
Autres	7'958	0.41	4'191	0.21
Suisse	1'908'539	97.77	1'911'993	97.68
Total des actifs	1'952'114	100.00	1'957'345	100.00

3.16. PRÉSENTATION DE LA RÉPARTITION DU TOTAL DES ACTIFS ET DES PASSIFS SELON LES MONNAIES LES PLUS IMPORTANTES

	CHF	EURO	USD	Métaux précieux	Autres
ACTIFS					
Liquidités	40'475	1'674	31		32
Créances sur les banques		35'528	5'047	2'446	5'296
Créances sur la clientèle	296'351	44	1'405	294	15
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	2'865	675	876	32	269
Immobilisations financières	91'872				
Autres rubriques de l'actif	1'466'865				
Total des positions portées à l'actif	1'898'428	37'921	7'359	2'772	5'634
Prétention à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options	7'591	6'036	1'720		862
Total des actifs	1'906'019	43'957	9'079	2'772	6'496
PASSIFS					
Engagements envers les banques	160'289	17		292	9
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	703'347	8'658			
Autres engagements envers la clientèle	577'605	27'740	6'660	2'446	6'001
Autres rubriques du passif	459'050				
Total des positions portées au passif	1'900'291	36'415	6'660	2'738	6'010
Engagement de livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options	8'618	6'037	1'474		80
Total des passifs	1'908'909	42'452	8'134	2'738	6'090
Position nette par devises	-2'890	1'505	945	34	406

4. INFORMATIONS SE RAPPORTANT AUX OPÉRATIONS HORS BILAN

(en milliers de CHF)

4.1. RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

	2009	2008
Garanties irrévocables	61'255	61'263
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs	0	0
Total	61'255	61'263

4.2. RÉPARTITION DES CRÉDITS PAR ENGAGEMENTS

Engagements résultant de paiements différés	0	0
---	---	---

4.3. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS OUVERTS À LA FIN DE L'EXERCICE

	INSTRUMENTS DE NÉGOCE			INSTRUMENTS DE COUVERTURE			
	Valeurs de remplacement		Montant du sous-jacent	Valeurs de remplacement		Montant du sous-jacent	
	positives	négatives		positives	négatives		
Swaps sur taux d'intérêts				740	29'813	747'263	
Contrats à terme sur devises	105	95	15'072				
Contrats à terme sur métaux précieux							
Total							
	Exercice de référence	105	95	15'072	740	29'813	747'263
	Exercice précédent	2'399	2'364	57'067	901	22'173	632'285

La Banque n'a pas de contrat spécifique de netting.

4.4. OPÉRATIONS FIDUCIAIRES PLACÉES AUPRÈS DE BANQUES TIÈRES

Exercice de référence	207
Exercice précédent	2'851

5. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers de CHF)

	2009	2008
5.1. INDICATIONS D'UN PRODUIT ESSENTIEL DE REFINANCEMENT DANS LA RUBRIQUE PRODUIT DES INTÉRÊTS ET DES ESCOMPTES	néant	néant
5.2. RÉPARTITION DU RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE NÉGOCE		
Devises et métaux précieux	2'391	2'447
Titres	403	-1'065
Instruments financiers dérivés	0	0
Total	2'794	1'382
5.3. RÉPARTITION DE LA RUBRIQUE CHARGES DE PERSONNEL		
Organes de la banque (indemnités, frais et contribution à l'institution de prévoyance)	351	370
Appointements	10'457	10'122
Charges sociales	1'059	1'001
Contribution à l'institution de prévoyance, cotisations ordinaires	1'662	1'537
Contribution à l'institution de prévoyance, réserves de cotisations	2'800	0
Autres charges pour le personnel	281	350
Total	16'610	13'380
5.4. RÉPARTITION DE LA RUBRIQUE AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		
Charges de locaux	895	1'102
Coût de l'informatique, des machines, du mobilier et des autres installations	5'933	6'245
Autres charges d'exploitation	4'335	3'971
Total	11'163	11'318
5.5. CHARGES ET PRODUITS EXTRAORDINAIRES		
Charges extraordinaires	2'500	4'500
<i>dont attribution aux réserves pour risques bancaires généraux</i>	<i>2'500</i>	<i>4'500</i>
Produits extraordinaires	948	353
<i>dont dissolution de correctifs de valeurs et provisions pour autres risques d'exploitation devenus libres</i>	<i>0</i>	<i>326</i>
5.6. RÉÉVALUATIONS AU SEIN DE L'ACTIF IMMOBILISÉ AU PLUS À CONCURRENCE DE LA VALEUR D'ACQUISITION (art. 665 et 665a CO)		

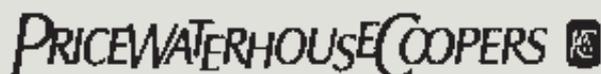
La Banque n'a pas procédé à des réévaluations au sein de l'actif immobilisé.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



Marché-Concours

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



! PricewaterhouseCoopers SA
Avenue C.-F. Ramuz 45
Case postale 1172
1001 Lausanne
Téléphone +41 58 792 81 00
Fax +41 58 792 81 10
www.pwc.ch

Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale de
la Banque Cantonale du Jura
Porrentruy

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Cantonale du Jura, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de financement et l'annexe (pages 43 à 68) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux directives régissant l'établissement des comptes des banques ainsi qu'aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les directives régissant l'établissement des comptes des banques et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Alex Astolfi
Expert-réviseur
Réviseur responsable



David Molleyres
Expert-réviseur

Lausanne, le 8 mars 2010

PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



*Katherine Choong, nouvelle ambassadrice jeunesse de la BCJ
Médaille d'Or des Championnats du monde jeunesse d'escalade sportive (29 août 2009)*

PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les propositions suivantes concernant l'utilisation du bénéfice résultant du bilan seront soumises à l'assemblée générale des actionnaires convoquée le 28 avril 2010 :

Bénéfice de l'exercice 2009	CHF	7'831'475
Bénéfice reporté	CHF	507'119
Bénéfice disponible	CHF	8'338'594

<u>Attribution à la réserve légale générale</u>	<u>CHF</u>	<u>3'500'000</u>
<u>Dividende de 11 % par action de nominal CHF 14.-</u>	<u>CHF</u>	<u>4'620'000</u>
<u>Report à nouveau</u>	<u>CHF</u>	<u>218'594</u>

Porrentruy, le 8 mars 2010

Au nom du Conseil d'administration



Le Président
Paul-André Sanglard



Course internationale de chiens de traîneaux

GLOSSAIRE

Agios:

En matière de change : plus-value du cours à terme sur le cours au comptant. Dans le commerce des billets : différence à payer à l'échange de billets contre devises ou inversement.

ALM:

L'ALM (Asset- & Liability Management) ou gestion des actifs et des passifs, identifie, quantifie, gère et contrôle les risques de taux d'intérêts au niveau du bilan global.

Commission d'audit:

La commission d'audit est une commission de l'organe préposé à la haute direction, à la surveillance et au contrôle (commission technique indépendante du conseil d'administration), qui s'occupe principalement de la méthodologie et de la qualité de l'audit externe, de la qualité de l'établissement du rapport financier ainsi que de la collaboration entre la révision interne et l'audit externe et de leur indépendance. La commission d'audit de l'organe préposé à la haute direction, à la surveillance et au contrôle est le premier interlocuteur de la société d'audit et ne décharge pas l'organe préposé à la haute direction, à la surveillance et au contrôle de sa responsabilité pour la surveillance et le contrôle mais le soutient dans l'exécution de ses tâches.

Conjoncture:

Situation générale de l'économie d'un pays, d'une région ou d'un secteur économique particulier.

Dépôts fiduciaires:

La banque effectue, en son propre nom mais pour le compte et aux risques du client, un placement sous forme de dépôts auprès d'une autre banque ou d'une société étrangère.

Disagios:

En bourse : moins-value, écart entre la valeur nominale d'un titre et le prix du marché.

En matière de change : moins-value, écart entre un cours à terme et le cours au comptant. Déport.

FINMA:

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers.

Gestion de fortune:

Conseil à la clientèle pour la répartition de ses biens ou/et pour la gestion de ceux-ci sur la base d'un mandat de gestion.

Inflation:

Expansion excessive de la masse monétaire aboutissant à une hausse généralisée des prix des biens et services, l'offre demeurant inférieure à la demande.

Libor:

Abréviation de London Interbank Offered Rate. Taux d'intérêt interbancaire servant généralement de base pour fixer la rémunération des eurocrédits et calculer les taux d'intérêt variables.

Opérations de commissions:

Opérations bancaires où la banque achète ou vend des choses mobilières en son nom propre mais pour le compte et au risque des clients.

Opérations de négoce:

Opérations d'achat ou de vente, pour son compte ou pour le compte de tiers, de valeurs mobilières.

Prestations de service:

Offre d'une production économique qui « se caractérise essentiellement par la mise à disposition d'une capacité technique ou intellectuelle » et non par la fourniture d'un bien tangible à un client.

Rating:

Terme anglo-saxon pour désigner la notation, soit l'appréciation de la qualité d'une émission et de la solvabilité de son émetteur par une agence de notation.

Révision interne:

La révision interne apporte des prestations de service indépendantes et objectives dans le domaine du conseil et de l'audit (« assurance »). Ces prestations contribuent à la création de la valeur ajoutée et à l'amélioration des processus opérationnels. La révision interne aide l'organisation à atteindre ses objectifs, d'une part, en évaluant, par une approche systématique et méthodique, l'efficacité de la gestion des risques, des contrôles ainsi que des processus de conduite et de surveillance et, d'autre part, en renforçant leur efficacité.

Risque de crédit:

Le risque de crédit désigne le risque que le débiteur n'honore pas comme convenu ses engagements en termes d'intérêts et de remboursement.

Risques de défaillance:

Risques que les pertes deviennent supérieures aux fonds propres de la société.

Risque de liquidité:

Au sens strict, il s'agit du risque de ne pas être en mesure, à une échéance de paiement définie, d'honorer ses obligations de paiement avec les moyens de paiement à disposition ou avec ceux censés avoir été créés avant ce délai. Au sens plus large, il s'agit également du risque de ne plus détenir, à un moment précis, les moyens financiers nécessaires ou souhaités sur le marché.

Risques de marché:

Les risques de marché, également dénommés risques de cours ou risques de variation des cours sur le marché, sont des risques liés à l'incertitude concernant l'évolution future de variables du marché telles que les taux d'intérêt, les taux de change ou les cours boursiers des placements.

ADRESSES

SIÈGE :

2900 PORRENTUUY

Rue de la Chaumont 10
 Tél. 032 465 13 01
 Fax 032 465 14 95
 E-mail: bcj@bcj.ch
 Internet: www.bcj.ch



Rock-Air festival

SUCCURSALES :

2900 PORRENTUUY

Rue des Malvoisins 23
 Tél. 032 465 13 01
 Fax 032 465 14 95
 Bancomat accès 24h

Zone 24h « Coop »

Sur les Ponts 3
 Bancomat

Zone 24h « Gare »
 Place de la Gare 51
 Bancomat et Changeomat

2800 DELÉMONT

Place de la Poste 2
 Tél. 032 421 15 01
 Fax 032 421 15 99
 Zone 24h
 Bancomat retraits et versements

2350 SAIGNELÉGIER

Place du 23 Juin 1
 Tél. 032 952 16 01
 Fax 032 952 16 99
 Bancomat accès 24h

AGENCES :

2942 ALLE

Jean-Marc Hofmann
 Rue de l'Eglise 3
 Tél. 032 465 14 70
 Fax 032 465 14 71
 Bancomat accès 24h

2854 BASSECOURT

Oriane Favre
 Rue des Grands-Prés 2
 Tél. 032 421 15 70
 Fax 032 421 15 71
 Bancomat accès 24h

2926 BONCOURT

Stéphane Crelier
 Route de France 3
 Tél. 032 465 14 72
 Fax 032 465 14 73
 Bancomat accès 24h

2950 COURGENAY

Karine Pose-Gaignat
 Route de Courtemblin 3
 Tél. 032 465 14 74
 Fax 032 465 14 75
 Bancomat accès 24h

2830 COURRENDLIN

Nadia Robazza
 Rue du 23 Juin 42
 Tél. 032 421 15 72
 Fax 032 421 15 73
 Bancomat accès 24h

2822 COURROUX

André Zürcher
 Rue du 23 Juin 42
 Tél. 032 421 15 74
 Fax 032 421 15 75
 Bancomat accès 24h

2800 DELÉMONT

André Zürcher
 Place de la Liberté 2
 Tél. 032 421 15 76
 Fax 032 421 15 77
 Bancomat accès 24h

2340 LE NOIRMONT

Isabelle Crevoisier
 Rue du Doubs 1
 Tél. 032 952 16 70
 Fax 032 952 16 71
 Bancomat accès 24h

2882 ST-SURSASSE

Rue du 23 Juin 28
 Zone 24h
 Bancomat accès 24h

IMPRESSUM

PHOTOGRAPHIES : Agence Photo Presse Bist • Pages 36 et 38 : Jacques Bélat • Page 73 : Sandra Hüsser
 CONCEPTION ET RÉALISATION GRAPHIQUE : Atelier Rue du Nord - Ivan Brahier
 IMPRESSION : Imprimerie Le Franc-Montagnard SA



Présence et compétences.



Banque Cantonale
du Jura